



EXERCICE 2018

**COMMUNE DE
MOUANS-SARTOUX**

**RAPPORT ANNUEL DU MAIRE SUR LE PRIX ET LA
QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE
ET DE L'ASSAINISSEMENT**



Correspondance : Hôtel de Ville – Place du Général de Gaulle – BP. N° 25 – 06371 Mouans-Sartoux Cedex
Bureau : 6, rue Pasteur – 06370 Mouans-Sartoux
Tél. : 04.92.92.47.12 – Télécopie : 04.92.92.01.81 – e-mail : rme@mouans-sartoux.net

Sommaire

NOTE LIMINAIRE

I - NATURE ET SIÈGE DES SERVICES

page 7

II - PRIX TOTAL DE L'EAU

page 7

ANNEXES

page 52

SERVICE DE L'EAU POTABLE

A - INDICATEURS TECHNIQUES

I - RESSOURCES

page 11

- 1.1. : Localisation des points de prélèvement
- 1.2. : Nature des ressources utilisées
- 1.3. : Volumes
- 1.4. : La surveillance quantitative des ressources
- 1.5. : Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

II - DÉMOGRAPHIE

page 15

- 2.1 : Population légale en vigueur au 1^{er} janvier 2017.
- 2.2 : Période de pointe

III - LE RÉSEAU

page 16

- 3.1. : Le réseau principal
- 3.2. : Les branchements
- 3.3. : Les stations de traitement
- 3.4. : Les stations de refoulements ou de surpressions
- 3.5. : Les réservoirs

IV - LA QUALITÉ DE L'EAU DISTRIBUÉE

page 26

- 4.1. : Analyses
- 4.2. : Nombre de résultats satisfaisants
- 4.3. : Justification des analyses hors normes
- 4.4. : Branchements en plomb

V - QUALITÉ DU SERVICE

page 27

- 5.1. : Taux de réclamation
- 5.2. : Délai maximal d'ouverture de branchement pour les nouveaux abonnés
- 5.3. : Interruption d'alimentation en eau

VI – CONCLUSIONS RELATIVES AUX INDICATEURS TECHNIQUES

page 29

- 6.1. : Objectif quantité
- 6.2. : Objectif qualité

B - INDICATEURS FINANCIERS

B1 - PRIX DE L'EAU

I – TARIFICATION

page 30

- 1.1. : Types d'abonnés
- 1.2. : Type de tarification
- 1.3. : La facture d'eau
- 1.4. : Évolution de la tarification
- 1.5. : Prix de l'eau (120 m³)

II - AUTRES ÉLÉMENTS RELATIFS AU PRIX DU M³ D'EAU POTABLE

page 31

- 2.1. : Redevances et Taxes reversées aux organismes

B2 - AUTRES INDICATEURS FINANCIERS

page 32

- 2.1. : Recettes d'exploitation
- 2.2. : Dette
- 2.3. : Travaux
- 2.4. : Épargne brute annuelle
- 2.5. : Taux d'endettement
- 2.6. : Durée d'extinction de la dette
- 2.7. : Montant de l'encours de la dette
- 2.8. : Action de solidarité
- 2.9. : Abandons de créances
- 3.0. : Taux d'impayé

SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

A - INDICATEURS TECHNIQUES

I - DONNÉES GÉNÉRALES

page 34

- 1.1. : Nombre d'abonnés relevant de l'assainissement collectif
- 1.2. : Nombre de logements disposant d'un système d'assainissement autonome
- 1.3. : Capacité de la station d'épuration
- 1.4. : Zones d'assainissement collectif et non collectif
- 1.5. : Le réseau
- 1.6. : Équipements de relevage

II - DONNÉES SPÉCIFIQUES

page 39

- 2.1. : Charge brute entrante
- 2.2. : Quantité de produits évacués
- 2.3. : Énergie, réactifs et eau potable
- 2.4. : Variations saisonnières
- 2.5. : Variations climatiques

III – QUALITÉ DU SERVICE

page 41

IV – CONCLUSIONS RELATIVES AUX INDICATEURS TECHNIQUES

page 42

B - INDICATEURS FINANCIERS

B1 - PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

I – TARIFICATION

page 43

- 1.1. : Types d'abonnés
- 1.2. : Type de tarification
- 1.3. : La facture d'assainissement
- 1.4. : Évolution de la tarification
- 1.5. : Prix de l'assainissement (120 m³)

II - AUTRES ÉLÉMENTS RELATIFS AU PRIX DU M³ D'EAU USÉE

page 44

- 2.1. : Redevance et taxes reversées aux organismes
- 2.2. : Volumes facturés

B2 - AUTRES INDICATEURS FINANCIERS

page 45

- 2.1. : Recettes d'exploitation
- 2.2. : Dette
- 2.3. : Travaux
- 2.4. : Épargne brute annuelle
- 2.5. : Taux d'endettement
- 2.6. : Durée d'extinction de la dette
- 2.7. : Montant de l'encours de la dette
- 2.8. : Prime d'épuration
- 2.7. : Abandon de créances
- 3.0. : Taux d'impayé

SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

A - INDICATEURS TECHNIQUES

I - DONNÉES GÉNÉRALES

page 48

- 1.1. : Nombre d'abonnés relevant de l'assainissement non collectif
- 1.2. : Type de système d'assainissement autorisé
- 1.3. : Indice de la mise en œuvre de l'assainissement non collectif

II – QUALITÉ DU SERVICE

page 49

III – CONCLUSIONS RELATIVES AUX INDICATEURS TECHNIQUES

page 49

B - INDICATEURS FINANCIERS

B1 - PRIX DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

I – TARIFICATION

page 50

- 1.1. : Types d'abonnés
- 1.2. : Type de tarification
- 1.3. : Évolution de la tarification
- 1.4. : Taxes

B2 - AUTRES INDICATEURS FINANCIERS

page 51

- 2.1. : Recettes d'exploitation
- 2.2. : Dette
- 2.3. : Travaux
- 2.4. : Taux d'endettement

NOTE LIMINAIRE

(Réf. : décret N° 95 - 635 du 6 mai 1995 - article 2 et 3 ; décret du 2 mai 2007 pour les indicateurs de performance, décret N° 2015 - 1820 du 29 décembre 2015)

I - NATURE ET SIÈGE DES SERVICES :

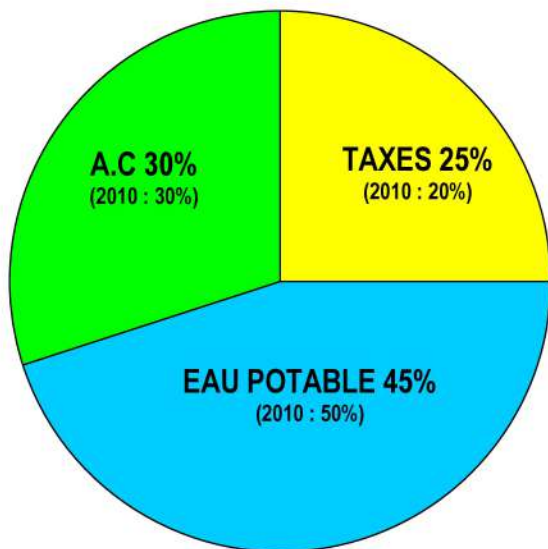
La Commune de Mouans-Sartoux exploite en régie municipale dotée de l'autonomie financière les services publics à caractères industriels et commerciaux de l'eau potable, de l'assainissement collectif des eaux usées/vannes et de l'assainissement non collectif des eaux usées/vannes.

Le siège de la Régie Municipale des Eaux est situé dans les locaux de la Mairie de Mouans-Sartoux : Mairie Annexe - 6, rue Pasteur - 06370 MOUANS-SARTOUX.

Cette régie assure la production et la distribution de l'eau potable. Elle collecte les eaux usées et les traite avant de les rejeter au milieu naturel. Elle exploite, étend et entretient ses installations et ses réseaux.

Les services de l'Agence Régionale de la santé (A.R.S) et de la Police de l'Eau (D.D.T.M) contrôlent la qualité de l'eau potable et la qualité de l'eau rejetée dans le milieu naturel.

II - PRIX TOTAL DE L'EAU TTC (D102.0 et D204.0) :



Le prix global de l'eau (eau potable + assainissement collectif) tel qu'il ressort des rapports particuliers relatifs à chacun des services s'élève à **2,81 € TTC/m³** (*), pour une consommation domestique de référence de 120 m³ délivrés par un compteur de 15 mm avec l'assainissement collectif (voir détail tableau page 8)

(*) prix moyen pondéré

Commentaires :

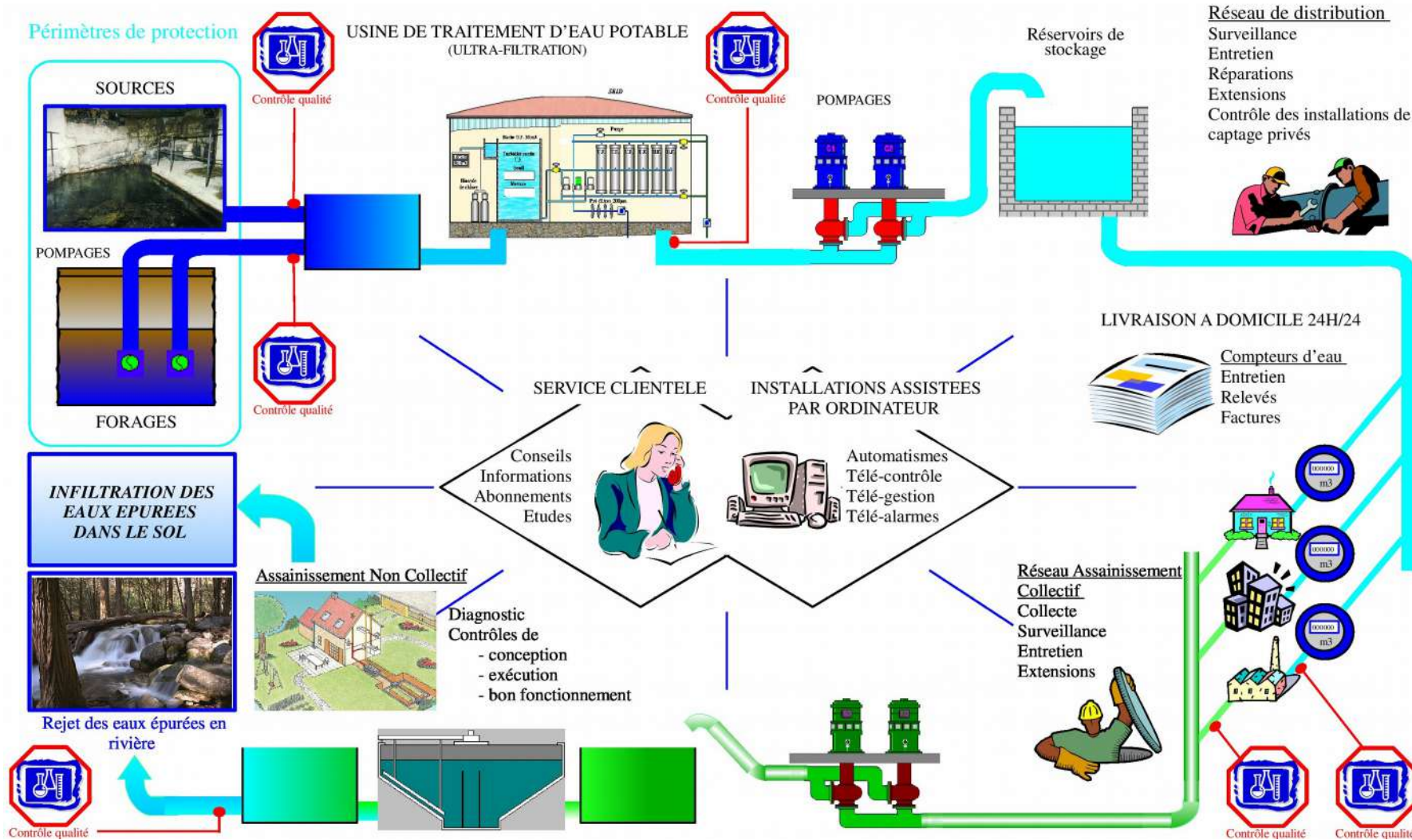
Grâce à l'exploitation des services de l'eau et de l'assainissement en régie, la Commune de Mouans-Sartoux peut afficher des prix nettement inférieurs à la moyenne nationale (3,98 €/m³ pour l'année 2014).

Mouans-Sartoux : hiver 2017/2018 = 2,78 €/m³, été 2018 = 2,89 €/m³.

Exercice 2018	Unité	Tarif	Montant HT	TVA	Montant TTC	Unité	Tarif	Montant HT	TVA	Montant TTC	Variations
Période d' hiver		HIVER 2016-2017 (Du 01/10/16 au 01/06/17)					HIVER 2017-2018 (Du 01/10/17 au 01/06/18)				
Approvisionnement en eau potable											
Partie fixe eau calibre 15 mm	1	33,00	33,00	1,82	34,82	1	33,00	33,00	1,82	34,82	0,00 %
Consommation eau											
Tranche 0 à 46 m3	40	0,78	31,20	1,72	32,92	40	0,785	31,40	1,73	33,13	0,64 %
Tranche 47 à 138 m3	80	0,97	77,60	4,27	81,87	80	0,975	78,00	4,29	82,29	0,51 %
Collecte et traitement des eaux usées											
Partie fixe assainissement collectif	1	20,00	20,00	2,00	22,00	1	20,00	20,00	2,00	22,00	0,00 %
Usage assainissement collectif	120	0,718	86,16	8,62	94,78	120	0,718	86,16	8,62	94,78	0,00 %
Taxes environnement reversées à l'agence de l'Eau											
Lutte contre la Pollution	120	0,29	34,80	1,91	36,71	120	0,29	34,80	1,91	36,71	0,00 %
Prélèvement milieu naturel	120	0,07	8,40	0,46	8,86	120	0,07	8,40	0,46	8,86	0,00 %
Modernisation des réseaux de collecte	120	0,16	18,60	1,86	20,46	120	0,155	18,60	1,86	20,46	0,00 %
Total					332,42					333,05	
Prix TTC du m3					2,77					2,78	0,19%
Période d' été		ÉTÉ 2017 (Du 01/06/17 au 01/10/17)					ÉTÉ 2018 (Du 01/06/18 au 01/10/18)				
Approvisionnement en eau potable											
Partie fixe eau calibre 15 mm	1	16,50	16,50	0,91	17,41	1	16,50	16,50	0,91	17,41	0,00 %
Consommation eau											
Tranche 0 à 46 m3	40	1,155	46,20	2,54	48,74	40	1,155	46,20	2,54	48,74	0,00 %
Tranche 47 à 138 m3	80	1,29	103,20	5,68	108,88	80	1,29	103,20	5,68	108,88	0,00 %
Collecte et traitement des eaux usées											
Partie fixe assainissement collectif	1	10,00	10,00	1,00	11,00	1	10,00	10,00	1,00	11,00	0,00 %
Usage assainissement collectif	120	0,718	86,16	8,62	94,78	120	0,718	86,16	8,62	94,78	0,00 %
Taxes environnement reversées à l'agence de l'Eau											
Lutte contre la Pollution	120	0,290	34,80	1,91	36,71	120	0,290	34,80	1,91	36,71	0,00 %
Prélèvement milieu naturel	120	0,070	8,40	0,46	8,86	120	0,070	8,40	0,46	8,86	0,00 %
Modernisation des réseaux de collecte	120	0,155	18,60	1,86	20,46	120	0,155	18,60	1,86	20,46	0,00 %
Total					346,84					346,84	
Prix TTC du m3					2,89					2,89	0,00 %



LE CYCLE DE L'EAU POTABLE A MOUANS-SARTOUX: 1,5 millions de m³/an



SERVICE DE L'EAU POTABLE

A – INDICATEURS TECHNIQUES

I - RESSOURCES :

La Régie Municipale des Eaux de la Commune de Mouans-Sartoux utilise pour sa production d'eau potable différentes ressources.

1.1. : Localisation des points de prélèvement :

- Voir plan en annexe n°20.

- L'eau potable de la commune est distribuée depuis la côte 50 m NGF jusqu'à la côte 326 m NGF.

Les 15 points d'approvisionnement alimentent un réseau souvent maillé qui permet une sécurité d'alimentation appréciable. Ainsi l'eau peut circuler du nord vers le sud, de l'est vers l'ouest, de l'aval vers l'amont, et inversement suivant les besoins. L'ensemble est géré par ordinateur (supervision du système d'adduction d'eau potable).

1.2. : Nature des ressources utilisées :

- Captage de la Source de Saurin (ancien captage, date non connue).

- Captage de la Source de la Foux (arrêté déclaratif d'utilité publique du 22/09/83 en cours de modification).

- Forages de Pinchinade (arrêté déclaratif d'utilité publique du 01/03/96 en cours de modification).

Ces trois ressources communales sont complétées par 12 prises d'eau sur les réseaux de Grasse, de Valbonne et du SICASIL (*) exploités par le groupe SUEZ.

1.3. : Volumes : (voir courbes en annexes 1 à 8)

PRODUCTION D'EAU POTABLE

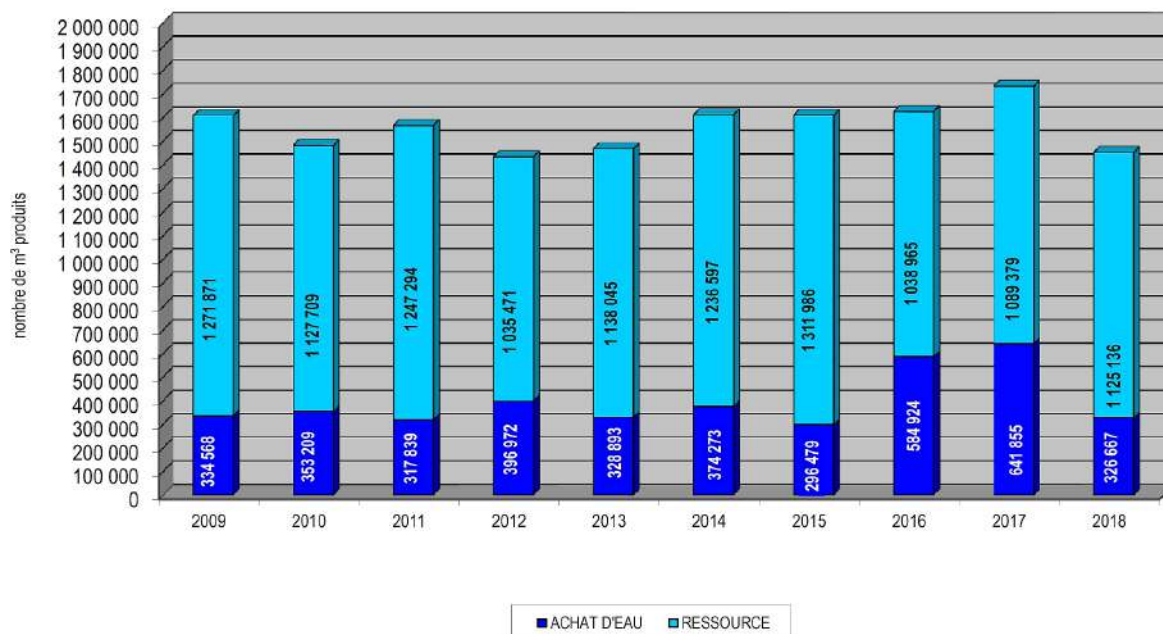


Tableau N° 1 : Volume mis en distribution (du 01/01 au 31/12)

VOLUME	2017	2018	%
Prélevé (ressources communales)	1 089 379 m ³	1 125 136 m ³	+ 3,28 %
Acheté aux villes de Grasse, Valbonne et au Sicasil	641 855 m ³	326 667 m ³	- 49,11 %
Produit	1 731 234 m ³	1 451 803 m ³	- 16,14 %
Vendus en gros	0	0	0
Distribués	(*)	(*)	(*)

(*) Il convient de préciser que les périodes de relevés de compteurs ne coïncident pas avec l'année civile. Le relevé de la période d'HIVER s'effectue le 01 juin et celui de la période d'ÉTÉ le 01 octobre. Le volume d'eau produit pour ces périodes est donc différent et se décompose comme suit :

Tableau N° 2 : Volume mis en distribution du 01/10/n-1 au 31/09/n

	2017	2018	%
Volume d'eau produit toutes ressources confondues du 01 octobre année (n-1) au 01 octobre année (n)	1 669 594 m ³	1 522 746 m ³	- 8,80 %
dont source de Saurin	0 m ³	0 m ³	
Source de la Foux (VP 223 et VP 194)	939 191 m ³	752 469 m ³	
Forages de Pinchinade (VP 223 et VP 194)	264 595 m ³	271 513 m ³	
Achat d'eau (VP060)	465 808 m ³	498 764 m ³	
Besoins : Incendie Exploitation Traitement Bâtiments RME	38 813 m ³	38 813 m ³	+ 0 %
Volume d'eau vendu du 01 octobre année (n-1) au 01 octobre année (n)	1 262 525 m ³	1 171 091 m ³	- 7,24 %
Rendement réseau arrêté au 01 octobre (P104.3)	77,94%	79,86%	+ 1,92 pts

Suivant une étude réalisée en 2014 et publiée en 2017 par l'observatoire des services publics d'eau potable, le rendement moyen des réseaux français serait de 79,3% (- 0,13%).

Indice de perte, seuil de 12 m³ / jour / km (statistique Agence de l'Eau) (P106.3) :

{ (Volume d'eau fourni – (volume d'eau vendu + besoins communaux)) / 365 jours } / km de réseau
Soit 9,2 m³ / jour / km < 12 m³ / jour / km (gain de 17,34 %)

Indice linéaire des volumes non comptés hors perte (P105.3)

2017 : 1,20 m³/Jour/km de réseau.

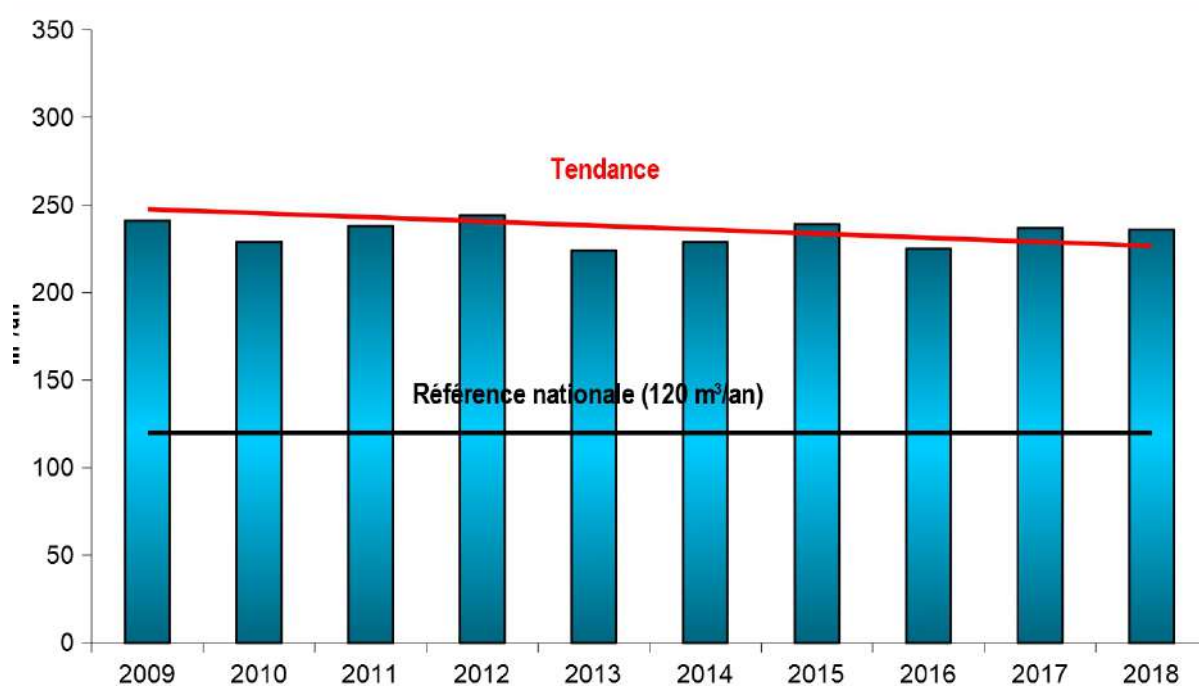
2018 : 1,16 m³/Jour/km de réseau Amélioration de 3 %

A ce jour, tous les branchements particuliers sont équipés de compteurs.

Commentaires :

Les pertes en eau ont chuté de 55 000 m³ en 2018 ; soit autant qu'au cours des 3 années précédentes réunies. Ce résultat est corrélé à une hausse du rendement de réseau. Tous 2 sont le fruit des compétences développées par le service en recherche de fuite, puis en travaux de réfection de réseaux et branchements vétustes.

QUANTITÉ D'EAU VENDUE PAR ABONNE ET PAR AN



Cette quantité varie avec : les besoins en arrosage, le nombre de gros consommateurs, le prix de l'eau, les moyens financiers de l'ensemble des consommateurs et leur volonté d'économie d'eau.

L'année 2018 a notamment été une année à pluviométrie importante. Toutes les campagnes de sensibilisation, suivies par la plupart des petits et moyens consommateurs, ont également amorti la demande en eau. Ainsi la tendance sur la dernière décennie est à la baisse. D'autre part, le nombre d'abonné a connu en 2018 une stabilisation.

1.4. : La surveillance quantitative des ressources :

- Captage Source de Saurin :

Cette source, exutoire d'un rebord de calcaires jurassiques au toit des marnes du Keuper, est très sensible à la pluviosité. Elle n'a pas été captée cette année.

- Captage Source de la Foux :

Cette source karstique, issue des calcaires du Muschelkalk (trias moyen), est peu sensible à la pluviosité. Le débit de la résurgence captée varie de 350 l/s à 150 l/s à l'été. Les débits enregistrés en 2018 varient de 332 l/s le 12 mars 2018, à 92 l/s le 08 janvier 2018.

Durant l'année 2018, la pluviosité « élevée » a contribué à rétablir un meilleur niveau des nappes aquifères.

Le volume moyen prélevé (26,3 l/s) dépasse le volume moyen autorisé (10 l/s).

Le volume prélevé en période de pointe (46,4 l/s) a dépassé le volume autorisé (30 l/s).

Le volume mesuré à la source en septembre 1843, était de 88 l/s (voir rapport établi par M. BOSC, en 1845).

- Forages de Pinchinade :

Ces forages, effectués dans un graben issu de l'effondrement d'une croupe carbonatée du jurassique et limitée par des formations imperméables du trias supérieur ne peuvent fournir qu'une quantité d'eau limitée à la structure géométrique du graben.

La quantité d'eau disponible est appréciée par le suivi du comportement de la nappe. L'étude approfondie du système aquifère fait apparaître que :

- Pour une année de pluviosité normale (900 mm), le volume annuel renouvelable est compris entre 280 000 m³/an et 315 000 m³/an.

- La réserve permanente exploitable de 4 000 m³/m de rabattement de la nappe, donne pour le forage n° 1 : 240 000 m³ et pour le forage n° 2 : 280 000 m³

Cette réserve permanente peut être utilisée en partie l'été pour satisfaire une partie des besoins de pointe, mais les déficits occasionnés devront être comblés l'hiver afin de ne pas surexploiter la réserve naturelle.

Cette ressource doit être exploitée comme ressource de base à débit le plus constant possible soit : 9 l/s.

En 2018, 9,3 l/s (293 508 m³) ont été prélevés.

1.5 Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P108.3)

Source de la Foux : 90 % (le suivi de l'application de l'arrêté n'est que partiel)
(Arrêté du 22 septembre 1983)

Source de la Foux 40 % (dossier en cours)
(Extension des périmètres et des droits d'eau supplémentaires)

Forage de Pinchinade 95 % (le suivi de l'application de l'arrêté n'est que partiel)
(Arrêté du 1^{er} mars 1996)

Achats d'eau 70 %

II - DÉMOGRAPHIE :

2.1. : Population légale en vigueur au 1er janvier 2018 : 9 991 (+ 1,93%)

2.2. : Période de pointe :

La période de forte consommation qui dure du 15 juin au 15 septembre possède une pointe de quelques semaines lors de la grande sécheresse estivale. Cette pointe aiguë se déplace à l'intérieur de la pointe estivale en fonction de la durée et de l'intensité de la canicule.

Production (voir détail annexe 16 et 17)	2017	2018	%
Hivernale	Environ 39 l/s (ou 3 403 m ³ /j)	Environ 43 l/s (ou 3 727 m ³ /j)	+ 9,51 %
Pointe estivale	Environ 81 l/s (ou 7 021 m ³ /j)	Environ 63 l/s (ou 5 480 m ³ /j)	- 21,94 %
Pointe aiguë	Environ 89 l/s (ou 7 684 m ³ /j)	Environ 75 l/s (ou 6 437 m ³ /j)	- 16,23 %
Moyenne annuelle	Environ 55 l/s (ou 4 743 m ³ /j)	Environ 51 l/s (ou 4 449 m ³ /j)	- 6,20 %

III - LE RÉSEAU :

3.1. : Le réseau principal :

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux AEP (P103.2)

95/120

La longueur du réseau d'adduction d'eau potable communal est de 91,48 km
(Indice linéaire de consommation "ILC VP224" : 36,4 m³/km/j)

L'ancienneté du réseau est la suivante :

- 1,99% a plus de 61 ans.
- 8,93% a entre 41 ans et 61 ans.
- 51,61% a entre 31 ans et 41 ans.
- 24,81% a entre 21 et 31 ans.
- 6,94% a entre 11 et 21 ans.
- 5,73% a moins de 11 ans.

Taux moyen de renouvellement des réseaux publics hors branchements (P107.2)

2018 : 0,26 %

2017 : 0,40%

2016 : 0,46%

2015 : 0,37%

La durée de vie d'un réseau en fonte est de 60 ans minimum, s'il est posé dans les règles de l'art. Le taux de renouvellement doit être maintenu à environ 1% par an pour garantir un transport de l'eau performant.

3.1.1 Les extensions réalisées en 2018 :

- | | |
|---|--|
| - Chemin de la Foux (Le Clos de la Foux) : | 269 ml de fonte standard de Ø 100 mm
16 ml de fonte standard de Ø 60 mm |
| - Chemin de la Sénéquière (Les Jasmins) : | 123 ml de fonte standard de Ø 100 mm |
| - Chemin de Plan Sarrain (Les Mimosas) : | 3 ml de fonte standard de Ø 100 mm |
| - Chemin de la Sénéquière (Le Flaubert) : | 6,2 ml de fonte standard de Ø 60 mm |
| - Allée des Magnans (Les Jardins du Parc) : | 14 ml de fonte standard de Ø 60 mm |
| - Allée des Lauriers : | 43 ml de fonte standard de Ø 100 mm |

TOTAL 700 ml

3.1.2 Les réhabilitations effectuées en 2018 :

- | | |
|-----------------------------|-----------------------------------|
| - Chemin du Puits du Plan : | 170 ml de fonte standard Ø 100 mm |
| - Chemin de Castellaras : | 67 ml de fonte standard Ø 100 mm |

TOTAL 237 ml

3.1.3 Les ruptures de canalisation :

3.1.3.1 Les ruptures de canalisations accidentelles liées à des travaux de terrassement

3.1.3.1.1 Les canalisations principales :

- Piste de la Lézardière (31/05/18) : Fonte express Ø 200 mm

3.1.3.1.2 Les branchements particuliers :

Sans objet.

3.1.3.2 Les ruptures de canalisation liées à la vétusté des réseaux

3.1.3.2.1 Les canalisations principales :

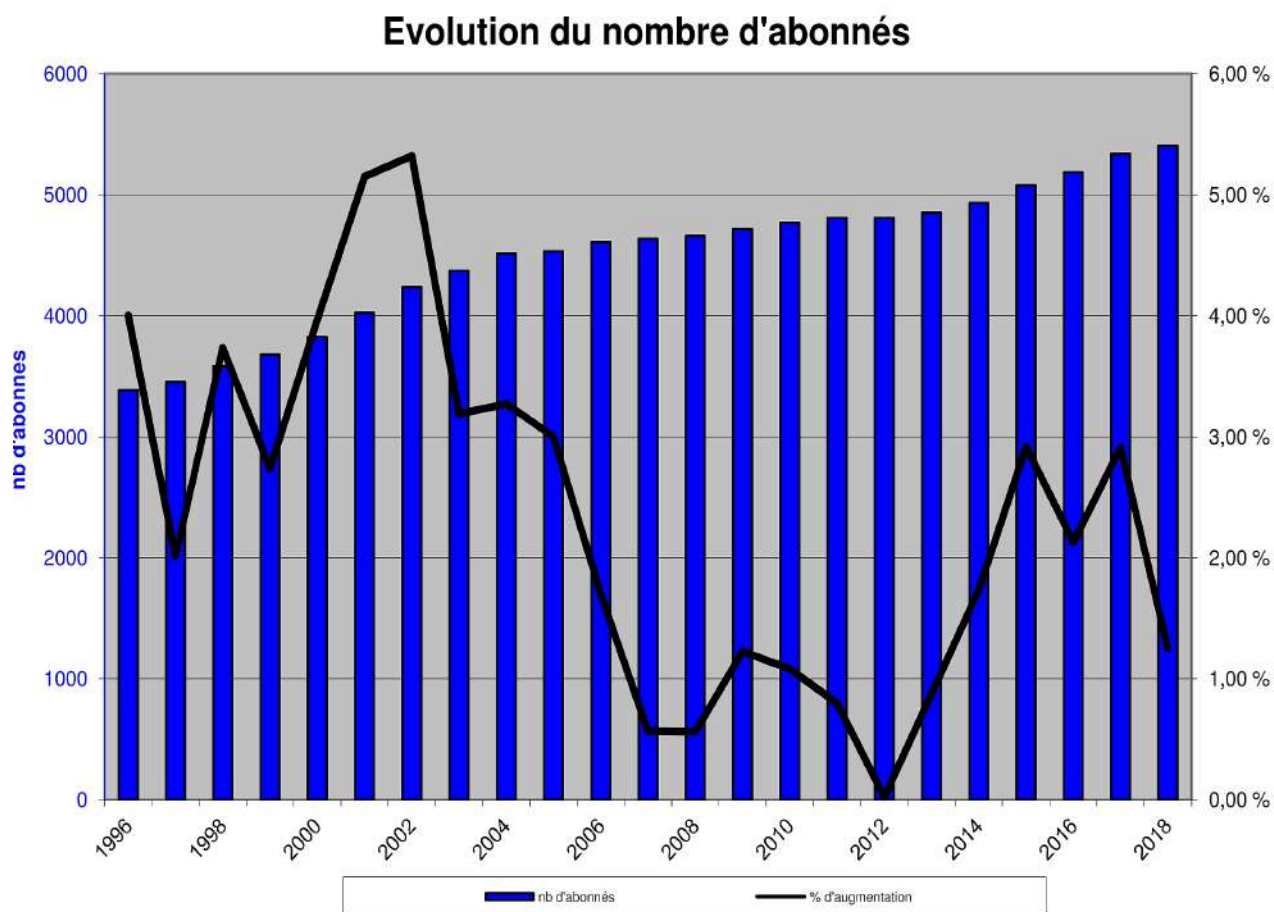
2018 - Ruptures accidentelles – vétusté	Organe	Cause
238 route de Tiragon	Fonte 100mm	percé par une pierre
1460 ch des Plaines	PE 75mm	casse circulaire
1222 ch des Plaines	PE 63mm	casse circulaire
25 rue Pasteur	PE 63mm	Casse circulaire sortie PEC
1466 ch des Plaines	PE 75mm	Cassure longitudinale
1122-1132 ch des Plaines	PE 63mm	Cassure longitudinale
20 allée Chardonnerets	PE 63mm	Cassure longitudinale
impasse des Bruyères	Fonte 200mm	percé par une pierre
137 ch du hameau de Plan Sarrain, Villa 12	PE 63mm	Cassure longitudinale

3.1.3.2.2 Les branchements particuliers : 111 (- 18%)

107 réhabilitations + 4 réparations = 111

De plus, 285 petites interventions ont été réalisées en 2018 dans le cadre de l'entretien et l'exploitation des réseaux d'eau potable.

3.2. : Les branchements :



Chaque immeuble ou maison particulière est raccordé au réseau par un branchement individuel ou commun. Le comptage de l'eau se fait principalement par compteurs individuels, même dans les anciens logements.

Nombre de compteurs individuels fin été 2018 = 5 404 (+ 1,25 %)

Un recensement des branchements en plomb a été effectué en 2009. Le réseau en comporterait 437 (soit 10 %). Un nouveau recensement est à prévoir en 2019.

La moyenne nationale suivant une étude AGHTM était de 37 %.

L'eau de Mouans-Sartoux étant très légèrement entartrante, elle ne dissout pas les sels métalliques des canalisations. **Il n'y a donc aucun risque de présence de plomb dans l'eau.**

Cependant dès que nous intervenons sur un branchement en plomb, nous le réhabilitons entièrement en polyéthylène dans le cadre du renouvellement des branchements vétustes. Ces branchements ont en général plus de 50 ans d'existence.

3.3. : Les stations de traitement :

- **L'eau de la Source de Saurin** est traitée bactériologiquement au chlore liquide.

Capacité de traitement nominale : totalité du débit.

Pas de secours sur site, mais dépannages aisés.

Cette source n'a pas fourni d'eau en quantité exploitable en 2018.

- **L'eau de la Source de la Foux** est traitée par deux filières très différentes qui peuvent être mise en série ou en parallèle.

1) Filtration sur sable.

Il s'agit d'un traitement physico-chimique comprenant une pré-oxydation au bioxyde de chlore, une décantation lamellaire gravitaire, une adsorption des matières dissoutes sur charbon actif en poudre, une filtration sur sable. Capacité de traitement, 60 m³/h bruts avec une eau de source turbide (*) et 100 m³/h bruts avec une eau de source limpide.

2) Ultra-filtration "procédé cristal"

Deux skids fonctionnant en parallèle d'une surface de filtration totale de 1 608 m² (10 terrains de volley-ball) comprenant :

- Un skid n°1 constitué de 14 modules de fibres poreuses en polyéthersulfone hydrophile (technologie de 2015). La taille des pores filtrant l'eau est de 0,02 µm.

- Un skid n°2 constitué de 12 modules de fibres poreuses en acétate de cellulose (technologie de 2001). La taille des pores filtrant l'eau est de 0,01 µm.

La capacité totale de traitement est de 150 m³/h.

L'ensemble est entièrement automatisé et possède une installation de secours de 60 m³/h installé sur le site (filtration sur sable). Le traitement bactériologique est assuré par les membranes et complété par du bioxyde de chlore pour le transport. Des tests d'intégrité, suivi de travaux sur les membranes sont effectués chaque année pour garantir leur niveau de traitement.

3 pompes assurent le refoulement de la production d'eau potable de l'usine jusqu'à la cote 170. La 4^{ème} fonctionne en "secours automatique installé".

- **L'eau des forages de Pinchinade** est traitée bactériologiquement au chlore gazeux.

Capacité de traitement nominale : 30 m³/h

Secours installé sur site 30 m³/h

Fonctionnement en partie automatisé.

(*) turbide : inverse de limpide

3.4. : Les stations de refoulements ou de surpressions :



Station de refoulement de la FOUX (1983)

Génie Civil (1983)
Canalisations (1999)
Pompes + antibélier (2007/2008)

**195 m³/h (3 x 65 m³/h) Secours : 65 m³/h
+ prise Montvert 180 m³/h**



Station de refoulement de 3 MAS I

Génie civil (1968) Hydraulique (2002)
Cette station peut également secourir la station
de 3 MAS II.

**15 m³/h Secours : 15 m³/h à 160 m +
Saurin + Castellaras I**



Station de refoulement de CASTELLARAS I (1961)

50 m³/h Secours : Saurin + 3 Mas I



Station de refoulement de SAURIN (2011)

50 m³/h Secours : 3 Mas I + Castellaras I



Station de surpression des 3 MAS II

Génie civil (1968) Hydraulique (2002) Variateurs (2017)

3 x 25 m³/h M.V.V. (*) Secours : Castellaras II + 3 Mas I

* M.V.V. : Moteur à Vitesse Variable



Station de surpression de CASTELLARAS II (Pompes 2010 / 2011)

50 m³/h Secours : 50 m³/h + 3 MAS II

Réfection totale de la toiture du local, octobre 2009



Pompes forages PINCHINADE (1994)

Env. 30 m³/h Secours : env. 30 m³/h



Station de surpression du DEFENDS (2001)

Variateurs de vitesse (2017)

2 x 20 m³/ h M.V.V. (*) Secours automatiques Assurés par achats d'eaux

* M.V.V. : Moteur à Vitesse Variable

En pointe les installations sont légèrement insuffisantes, le secours souvent automatisé devient parfois le complément nécessaire à satisfaire les besoins.

Le secours en cas de panne se fait grâce à l'interconnexion des réseaux (en grande partie automatisé).

Les stations de refoulement permettent de remonter l'eau de la cote 69 à la cote 326 par étages successifs. Les stations de surpression permettent d'assurer une pression constante et confortable aux usagers situés sur les plateaux. Les moteurs à vitesse variable donnent un meilleur confort à l'utilisateur que celui de la distribution gravitaire, aux coupures de courant près, en étant toutefois plus énergivores.

L'électricité utilisée, provient en totalité d'énergie renouvelable.

3.5. - Les réservoirs :



Le réservoir de SAURIN (2011)

Cuve Sud (1950) : 500 m³ cuvelage (2015)

Cuve Nord (2011) : 1 620 m³ dont 120 m³ de réserve incendie



Le réservoir du DEFENDS (1966)

500 m³ dont 150 m³ de réserve incendie.

Réhabilitation de la cuve du réservoir, de la chambre de manœuvre et de la toiture en

2009.



La bâche de contact de la FOUX (1983)

130 m³



Le partiteur de GIPIERES

20 m³



Le réservoir de 3 MAS II

130 m³ dont 90 m³ utiles



Le réservoir de CASTELLARAS II petite cuve (1961)

200 m³



Le réservoir de CASTELLARAS II grande cuve (1964)

1 000 m³



La bache de charge du CHÂTEAU de CASTELLARAS

23 m³

L'ensemble permet d'assurer une régulation de l'approvisionnement en apportant une sécurité en cas d'accident grave sur les conduites ou les stations de refoulement. Les réservoirs permettent également la régulation des pompages en fonction des périodes tarifaires d'EDF. Ils sont entièrement vidés, nettoyés et désinfectés chaque année.

La capacité utile totale est de 4 120 m³ soit une réserve de plus de 24 h en hiver et 12 h en été.

Cependant certains réservoirs sont plus sollicités que d'autres.

La capacité de réserve communale est adaptée à la population desservie et ne demandera pas d'extension à court terme.

IV - LA QUALITÉ DE L'EAU DISTRIBUÉE :

« La préservation de la qualité des eaux captées requiert rigueur et constance ».

4.1. : Analyses :

Le programme d'analyses imposé par les services de l'A.R.S (conformément à l'arrêté du 24 décembre 2015, pris en application des articles R1321-10, R1321-15 et R1321-16 du Code de la santé publique) précise :

- Le contenu des paramètres à prendre en compte dans les analyses (analyse bactériologique et physico-chimique)
- Le type d'analyse à réaliser pour la ressource, la production et la distribution.
- Les fréquences annuelles d'analyses pour la ressource (en fonction du débit) et pour la distribution (en fonction de la population).

Commentaires :

Outre ces analyses inopinées, effectuées par un laboratoire agréé, sous le contrôle de l'Agence Régionale de la Santé (A.R.S), les services de la Régie Municipale des Eaux réalisent des analyses quotidiennes sur plusieurs paramètres et en plusieurs points.

De plus, 8 analyseurs automatiques analysent chaque seconde les valeurs suivantes :

- A l'entrée de l'usine

- 1) La turbidité (inverse de la limpidité)
- 2) Le potentiel redox (pouvoir oxydant de l'eau)
- 3) Le pH (acidité de l'eau)
- 4) La température

- A la sortie de la chaîne de filtration sur sable :

- 1) La turbidité

- A la sortie de la chaîne d'ultrafiltration

- 1) La turbidité

- Avant l'autorisation de refouler sur le réseau

- 1) La turbidité
- 2) Le chlore total (désinfectant bactériologique)

4.2. : Nombre de résultats satisfaisants :

40 prélèvements inopinés ont été effectués en 2018, pour analyser jusqu'à 6 837 paramètres différents et représentatifs de la qualité de l'eau potable distribuée.

Les points de prélèvement, depuis les sources jusqu'aux robinets des usagers ainsi que le type d'analyse et la fréquence, sont définis par l'Agence Régionale de la Santé (A.R.S).

Conformément au décret N° 94 - 841 du 6 septembre 1994, toutes les analyses sont affichées en Mairie et, la Régie Municipale des Eaux se tient à la disposition des usagers qui souhaiteront de plus amples explications. Elles sont également disponibles sur le site www.mouans-sartoux.net, rubrique Régie des Eaux. Les rapports complets de la l'A.R.S concernant la qualité de l'eau distribuée à Mouans-Sartoux sont annexés au présent rapport en annexe n°9, 10 et 11. Un exemplaire récapitulatif des résultats est expédié à chaque abonné en juin.

L'ensemble des résultats d'analyse confirme, une année de plus, la grande qualité de l'eau potable distribuée aux abonnés de la Régie Municipale des Eaux.

Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses microbiologiques (P101.1a) : 173

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées, réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie (P101.1) : 100 %

4.3. : Justification des analyses hors normes de qualité :

Sans objet.

4.4. : Branchements en plomb :

Une étude a montré que l'eau distribuée à Mouans-Sartoux est très légèrement incrustante (dépôt de 1 mm en 50 ans).

Ce dépôt de carbonate de calcium protège les canalisations de la corrosion, et de ce fait, les échanges, notamment métalliques entre l'eau et son contenant, sont pratiquement impossibles.

Les analyses d'eau effectuées n'ont pas révélé de traces de plomb dans l'eau potable distribuée sur la Commune.

V - QUALITÉ DU SERVICE

5.1 : Taux de réclamation (P155.1) : 1,90 ‰

5.2 : Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés – Article 7 du règlement de l'Eau potable dans sa version 2016 (D151.0 et P152.1) :

- Consécutif aux travaux d'extension de réseau :
Délais variables en fonction de la complexité des travaux, servitudes de passage, financement etc...
Le délai nécessaire aux travaux est porté à la connaissance du demandeur, lors de sa demande.

- Consécutif aux travaux de branchements :
5 semaines après la signature du devis. Taux de respect : 90%

- Consécutif aux poses de compteurs ou ouverture sur branchement existant et conforme :
5 jours ouvrés - taux de respect : 100%
(dans 90 % des cas, l'installation est mise en service sous 48 heures)

5.3 : Interruption d'alimentation en eau liée à des problèmes de nature imprévisible (P151.1) : 3‰

En 2018, les usagers ont subi 10 interruptions d'alimentation en eau.

En outre, 29 arrêts d'eau de 1 heure à 7 heures, ont été programmés pour des réparations ou extensions. Une lettre prévenant individuellement chaque abonné a été déposée dans leurs boîtes aux lettres, 48 heures minimum avant la coupure. Un affichage en Mairie et dans les locaux communs sur place est systématiquement réalisé.

VI – CONCLUSIONS RELATIVES AUX INDICATEURS TECHNIQUES :

6.1 : Objectif quantité :

Depuis la mise en place d'un programme pluriannuel de réhabilitation des canalisations vétustes, les pertes d'eau ont diminué de près de 113 000 m³. Le rendement connaît une progression significative de + 1,92 points.

Le programme pluriannuel de réhabilitation des canalisations vétustes doit donc se poursuivre avec la même rigueur et constance.

Malgré une croissance de la population de 1,93 %, les ventes d'eau sont en recul de près de 7 %. Cela peut être rapporté au nombre d'abonnés, resté stable, combiné aux efforts d'économie d'eau des usagers. La consommation moyenne des abonnés a très légèrement baissé (de 237 m³/an en 2017 à 236 m³/an en 2018). Cependant, elle reste très supérieure à la référence nationale (120 m³/an).

Enfin, la pluviométrie, plus généreuse en 2018, a probablement fait baisser les besoins en arrosage. La pointe aiguë de consommation est en effet en baisse.

Il convient de maintenir les efforts sur :

- l'augmentation des achats d'eau (Foulon) ;
- les plans de détails qui permettent d'optimiser les interventions sur le réseau AEP sont terminés et doivent être enrichis des branchements (faits à 25 %). Le descriptif normalisé des réseaux doit être finalisé, et retraduit sous forme d'un système d'information géographique (projet en cours) ;
- les extensions ou réhabilitations de réseaux, pour satisfaire les règles du P.P.R.I.F ;
- la diminution des pertes d'eau en renouvelant les réseaux en fonte grise et en remplaçant les canalisations en polyéthylène tous les 20 ans, à défaut de pouvoir bénéficier d'un matériau plus « durable »,
- l'étude du renforcement de certains réseaux plus sollicités par la croissance démographique (maillages).

6.2. : Objectif qualité :

L'ultrafiltration (membranes au seuil de coupure de 0.02 µm) apporte une amélioration de la qualité de l'eau proportionnelle à la quantité d'eau qu'elle traite, soit 140 m³/h.

Ses atouts sont principalement :

- une mise aux normes européennes de l'eau par un **procédé de filtration** mécanique donc **naturel** (l'eau devient potable sans adjonction de substance chimique) ;
- une filière de traitement entièrement automatisée et sécurisée ;
- l'ultrafiltration est une **barrière totale et naturelle** aux bactéries, virus, et micro-organismes vivant dans l'eau ;
- le charbon actif injecté en amont des membranes (donc entièrement retenu par ces dernières) élimine, par adsorption, les éventuels mauvais goûts et odeurs.

Il convient de porter les efforts sur :

- un maintien des bons résultats sur la qualité de l'eau ;
- une amélioration de la protection de la qualité de l'eau dans le système karstique (l'eau à l'état naturel) ;
- la réhabilitation de la filière de traitement de la station Joseph Thuaire (travaux tranche II à prévoir).
- l'étude du traitement des sulfates, afin d'augmenter le confort des usagers.

B – INDICATEURS FINANCIERS

B1 - PRIX DE L'EAU

I - TARIFICATION :

1.1. : Types d'abonnés :

Abonnés à usage domestique :	94,65 %	} (Pas d'évolutions significatives)
Abonnés à usage agricole :	0,21 %	
Abonnés à usage chantier :	3,77 %	

1.2. : Type de tarification :

En application de la loi sur l'eau du 3 janvier 1992, la tarification appliquée aux usagers de la Régie Municipale des Eaux de Mouans-Sartoux est de type binôme (partie fixe et partie proportionnelle). Cette tarification, progressive et saisonnière, est dite " au réel à terme échu ".

La partie fixe, qui est calculée en fonction des charges fixes du service, inclut la part relative à la location du compteur ainsi que celle relative à l'entretien du branchement.

La partie proportionnelle est calculée en fonction de la consommation enregistrée au compteur (2 relevés de compteurs par an - voir détail en annexe n°14 et 15).

1.2.1. : Périodes :

Compte tenu des installations supplémentaires à mettre en service pour satisfaire uniquement les besoins en pointe estivale, deux périodes distinctes ont été définies ("été" 4 mois, "hiver" 8 mois).

1.2.1. : Catégories de tarifs :

En 2018, la tarification a été progressive et saisonnière pour les abonnés à usages domestique et chantier. Elle a été linéaire pour les usages agricoles.

1.3. : La facture d'eau :

1.3.1. : Facture d'eau type (120 m³) :

Les annexes N°14 et 15 représentent les factures pour les deux périodes qui constituent l'année 2018 (eau potable + assainissement collectif).

La consommation moyenne d'eau de l'ensemble des abonnés Mouansois pour l'année 2018 a été de 236 m³/an (-0,42%). Cette légère baisse est probablement imputable à la pluviométrie et aux efforts d'économies de consommation.

1.4. : Évolution de la tarification TTC:

voir tableau page 8

1.5. : Prix de l'eau (120 m³) hors taxe et redevances Agence de l'Eau :

- Période d'hiver (8 mois) = 1,19 € HT/m³ (+ 0,56%)
- Période d'été (4 mois) = 1,38 € HT/m³ (± 0%)

II - AUTRES ÉLÉMENTS RELATIFS AU PRIX DU M³ D'EAU POTABLE :

2.1. : Redevances et Taxes reversées aux organismes :

2.1.1. : Redevance de prélèvement dans le milieu naturel (voir annexe 21) :

Son taux est fixé par l'Agence de l'Eau, en fonction notamment des volumes prélevés.
Taux fixé pour 2018 : 0,070 €/m³ (+ 0 %)

2.1.2. : Redevance pollution (voir annexe 21) :

Son taux est fixé par l'Agence de l'Eau.

Taux fixé pour 2018 : 0,29 €/m³ (+ 0 %)

2.1.3. : TVA :

Son taux est fixé par l'état.
Taux fixé pour 2018 : 5,50 % (+ 0 %)

B2 - AUTRES INDICATEURS FINANCIERS

2.1. : Recettes d'exploitation :

Vente Eau :	2 190 401 €
Travaux :	115 799 €
Autres :	1 449 678 €
Total :	3 755 878 €

2.2. : Dette :

Dette à l'origine :	2 585 188 €
Dette au 31/12/2018:	1 089 127 €
Annuités payées en 2018 :	228 335 €
Capital à rembourser :	161 409 €
Intérêts :	66 926 €

2.3. : Travaux :

Travaux réalisés en 2018 :	119 063 €
Travaux à prévoir en 2019 :	1 105 539 €

2.4 : Épargne brute annuelle : 1 094 910 €

2.5. : Taux d'endettement :

Annuité de la dette / recettes de fonctionnement : 6,44% (- 7,47%)

2.6. : Durée d'extinction de la dette (P153.2) :

Encours de la dette / épargne brute : 0,99 ans

2.7 : Montant de l'encours de la dette : 1 089 127 €

2.8 : actions de solidarité (P109.0)

Montant versé dans le cadre du 1% de l'Eau : 21 990 €

2.9 : Abandons de créances (F.S.L et autre) (P109.0): 14 819 €

3.0 Taux d'impayé (P154.0) : 0,66%

SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

A - INDICATEURS TECHNIQUES

I - DONNÉES GÉNÉRALES :

1.1. : Nombre d'abonnés relevant de l'assainissement collectif :

1.1.1 : usagers domestiques.

- 5 084 Abonnés à la Régie Municipale des Eaux de Mouans-Sartoux sont raccordés à la station d'épuration de la Commune de Mouans-Sartoux (+ 5,65%).

- 137 Abonnés au groupe SUEZ, dont un village de vacances, déversent leurs effluents dans la station communale.

1.1.2 : usagers non domestiques.

- 26 abonnés sont autorisés à déverser des effluents non domestiques. Leurs établissements sont raccordés à la station d'épuration de la Commune de Mouans-Sartoux (+ 4 %).

Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées (D202.0) : 25

1.2. : Nombre de logement disposant d'un système d'Assainissement autonome :

142 (- 0,7%)

(Voir service de l'assainissement non collectif.)

1.3. : Capacité de la station d'épuration :

La station d'épuration de type "boues activées faible charge" mise en service en février 2003, a les caractéristiques suivantes :

Capacité :		15 000 équivalents habitants
Débit journalier :		3 000 m ³ /j.
Débit horaire moyen :		125 m ³ /h par temps sec
Débit horaire de pointe :		240 m ³ /h par temps sec 440 m ³ /h par temps de pluie
Charge à traiter	DBO5	: 922 kg /j à 92 %
	DCO	: 1 971 kg /j à 87 %
	MES	: 922 kg /j
	NTK	: 183 kg /j à 80 %
	P	: 44 kg /j
Bassin tampon :		1 500 m ³ (ancienne station réhabilitée)
Altitude :		54 NGF

Fonctionnement : Entièrement automatisée y compris six postes de relevage et un déversoir d'orage.

Autosurveillance de la station : validée et à jour.

1.4. : Zones d'assainissement Collectif et non Collectif :

Le Schéma Directeur d'Assainissement a été approuvé par le Conseil Municipal le 18 décembre 1998.

La Carte de Zonage d'Assainissement, qui a fait l'objet d'une enquête publique du 17 septembre 2001 au 23 octobre 2001, a été approuvée par le Conseil Municipal du 13 décembre 2001.

La carte d'agglomération a été arrêtée par la Préfecture.

Le service public d'assainissement non collectif (SPANC) est opérationnel depuis le 30 mars 2006.

1.5. : Le réseau :

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale (P202.2) : 70/120

NB : sur les 120 points, 10 consacrés aux renouvellements de réseaux ne sont pas acquis par le service car le réseau est récent et ne nécessite pas encore de plan pluriannuel de réhabilitation.

Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1) : 0 ‰

Longueur du réseau d'assainissement (valeurs mesurées sur plan numérisé) :

a) collecteurs publics : 65,68 km

b) collecteurs privés : 47,90 km

TOTAL : 113,58 km

Mode de fonctionnement : Réseau Séparatif.

Les extensions de réseau public réalisées en 2018 :

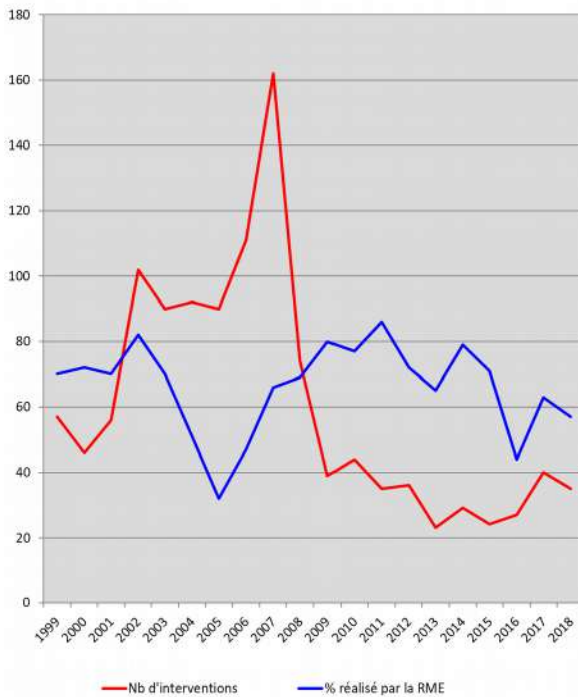
Extension FOUX BAUMETTES : 120ml

Les réhabilitations de réseau public effectuées en 2018 :

Néant

Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées (P253.2) : 0 %

Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (P201.1) : 99 %



Nombre d'interventions de curage effectuées en 2018 : 35 (dont 57 % effectuées par la Régie Municipale des Eaux).

Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage (P252.2) : 0 % (Nombre de points noirs : 0)

Réparations effectuées suite aux ruptures de canalisations : 0

Les réseaux neufs sont systématiquement contrôlés (épreuves à l'air normalisées) avant leur mise en service.

Indice de connaissance des rejets au milieu naturel pour les réseaux de collecte des eaux usées (P255.3) : 100/120

1.6. : Équipements de relevage :

La géographie de la Commune ne permet pas de desservir gravitairement l'ensemble du territoire.

6 stations de relevage (voir plan annexe n°20) sont nécessaires pour que les effluents franchissent les obstacles naturels.

Les stations de relevage :



La station de relevage du REDON

Génie civil mis en service en 1981
Réhabilitation hydraulique et électrique en 2005
remplacement d'une pompe en 2018
(2 pompes de 36 m³/h)



La station de relevage de PLAN SARRAIN

Mise en service en 1986
Réhabilitation de l'hydraulique en 2005
Réhabilitation électrique en 2007
remplacement de deux pompes en 2018
(2 pompes de 8 m³/h)



La station de relevage de CASINO

Mise en service en 1998
(2 pompes de 10 m³/h)
Réhabilitation de l'hydraulique et de
l'électrique en 2009
remplacement d'une pompe en 2018
(2 pompes de 20 m³/h)



La station de relevage de LA GAMBADE

Mise en service en 1990
(2 pompes de 20 m³/h)



La station de relevage du TENNIS

Mise en service en 2002
(2 pompes de 6m³/h)
Remplacement des 2 pompes en 2010
(2 pompes de 11 m³/h)



La station de relevage des MIMOSAS

Mise en service en 2005
Remplacement des 2 pompes en 2018
(2 pompes de 12m³/h)



LA STATION D'ÉPURATION

Mise en service en 2003 (360 m³/h)
Remplacement de 2 pompes en 2009
(2 X 120m³/h)
Remplacement de 2 pompes en 2010
(2 X 120m³/h)



L'ECRETEUR de LA STATION D'ÉPURATION

Mis en service en 2003

L'ensemble des installations est sous auto surveillance.

II - DONNÉES SPÉCIFIQUES :

Données relatives à la station d'épuration.

Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3) : 100%

2.1. : Charge brute entrante (moyenne annuelle) :

2.1.1 : Charges :

	2017	2018	Évolution	% du nominal en 2018
Volume d'eau traitée	831 229 m ³	995 057 m ³	+ 19,71%	91%

Capacité nominale : 1 095 000 m³

	CHARGES		RENDEMENTS		CAPACITÉ DE LA STEP		ÉVOLUTION SUR % DU NOMINAL
	Entrantes en tonnes/an	Sortantes en tonnes/an	Épuratoire	Norme	Tonnes /an	% du nominal	
DBO5 ⁽¹⁾	240	2,93	99%	80 %	336	71%	- 2%
DCO ⁽²⁾	579	23,23	96%	75 %	719	81%	- 2%
MES ⁽³⁾	235	3,72	99%	90 %	336	70%	- 4%
NTK ⁽⁴⁾	57	4,32	92%	70 %	67	85%	+ 10%
NH4 ⁽⁵⁾	30	11,61	96%	(*)			
NO2 ⁽⁶⁾	0,34	0,16	-	(*)			
NGL ⁽⁷⁾	59	5,27	91%	(*)			
Pt ⁽⁸⁾	5,97	0,92	85%	(*)	16	37%	- 3%

(1) Demande biologique en oxygène après 5 jours.

(2) Demande chimique en oxygène.

(3) Matière en suspension.

(4) Azote Kjeldahl.

(5) Azote ammoniacal.

(6) Nitrites.

(7) Azote global.

(8) Phosphore total.

(*) : Pas d'obligation de traitement.

Nombre de bilans sur 24h00 :

- réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire : **24.**
- réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire et déclarés conformes : **24.**

2.1.2 : Les microparticules :

Sans objet.

Commentaires :

Cette année la station d'épuration a disposé d'une réserve hydraulique de 9%, (l'année 2018 a reçu une pluviométrie «élevée» 1247mm). La station dispose, en outre, d'une réserve pour assurer le traitement de la charge organique de 19 %.

A croissance du nombre d'abonnés constant, grâce au travail réalisé sur la charge des effluents industriels, les limites de fonctionnement de la station seront atteintes aux environs des années 2021.

Il convient de maintenir les efforts sur :

- Le contrôle des rejets industriels.
- Les rendements épuratoires (très supérieurs aux normes exigées sur tous les paramètres).
- La quantité d'eau parasite entrant dans le réseau doit être encore diminuée.

2.2. : Quantité de produits évacués :

2.2.1 : Refus de tamisage

Les refus de tamisage sont collectés, déshydratés et expédiés en centre d'incinération.

Production 2018 : 25 m³ (0 %)

2.2.2 : Sable extrait

Le sable extrait est entièrement lavé en vue de son recyclage comme remblaiement de tranchée.

Production 2018 : 6 m³ (0 %).

2.2.3 : Graisses

Les graisses sont évacuées vers une usine de traitement spécialisée.

Production 2018 : 45 m³ (0 %)

2.2.4 : Production de boues (D203.0)

Après centrifugation, les boues extraites à 18% de siccité sont expédiées vers un centre agréé par l'Agence de l'Eau en vue de leur recyclage en compost agricole.

2016 : 1 099 tonnes (197 tonnes de matières sèches).

2017 : 1 051 tonnes (201 tonnes de matières sèches).

2018 : 1 081 tonnes (206 tonnes de matières sèches)

Taux des boues évacuées dans une filière conforme à la réglementation (P206.3) : 100 %

2.3. : Énergie, réactifs et eau potable :

	2017	2018	%
Électricité kWh (*)	479 496	506 150	+ 5,56%
Polymère kg	3 678	3784	+ 2,88%
Chaux kg	0	0	/
Eau potable m³	199		Sans objet

(*) en provenance en totalité d'énergie renouvelable.

Commentaire :

La hausse de la consommation électrique est principalement due à la forte pluviométrie.

La légère hausse de production de boues est liée à la hausse de la fraction minérale apportée dans l'effluent notamment en période de pluies.

2.4. : Variations Saisonnières :

Les variations saisonnières sont négligeables.

Il semblerait que la fermeture des activités l'été soit compensée par l'occupation des résidences secondaires.

2.5. : Variations Climatiques :

Des eaux pluviales parasites provenant essentiellement des branchements particuliers font varier de manière significative les débits moyens entrant dans la station.

De façon à préserver le bon fonctionnement de la station et l'équilibre biologique, un écrêteur d'orage de 1 500 m³ et des déversoirs d'orages ont été installés et réglés, pour accepter le débit maximum de l'usine (440 m³/h). Cependant il est nécessaire de poursuivre le travail sur la réduction des eaux claires parasites (travail qui se révèle colossal et sans fin, du fait du caractère « ouvert » du système de collecte des eaux usées).

III – QUALITÉ DU SERVICE

Taux de réclamation (P258.1) : 0,10 ‰

IV - CONCLUSIONS RELATIVES AUX INDICATEURS TECHNIQUES :

Les rendements restent supérieurs aux niveaux imposés par l'arrêté préfectoral autorisant le rejet des eaux dans la Mourachonne.

Ils démontrent un fonctionnement de la station très satisfaisant et fiable.

Il convient de maintenir les efforts sur les contrôles des rejets industriels. Une attention particulière doit être portée sur la recherche des eaux claires parasites. L'hydrocurage régulier de 10 % du réseau par an devrait maintenir le taux d'interventions ponctuelles à un très bon niveau, et permettre de prévenir les débordements de réseau.

La capacité et l'état général de la station d'épuration ont permis de franchir le cap de 2015, prévu pour son renouvellement, sans études ni travaux complémentaires. On constate que la qualité organique de l'effluent est maintenue. Si la quantité d'eau entrante est maîtrisée, et si le nombre d'abonnés collectés reste voisin de 5 000, l'extension de la station d'épuration peut être reportée au-delà de 2020.

Il convient de porter les efforts sur :

- L'extension des réseaux dans la zone d'assainissement collectif.
- La diminution des eaux parasites (eau de pluie principalement).
- La réfection de quelques tronçons de réseaux détériorés ou de sections insuffisantes. On notera le maintien du faible taux d'interventions de débouchage, lié aux efforts d'entretiens systématiques.
- La nécessité d'améliorer le descriptif détaillé des réseaux, et de le traduire sous forme d'un système d'information géographique.

B – INDICATEURS FINANCIERS

B1 - PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

I - TARIFICATION :

1.1. : Types d'abonnés :

Abonnés à usage domestique :	98,42 %
Abonnés à usage non domestique :	1,58 %

1.2. : Type de tarification :

En application du Code Général des Collectivités Territoriales et du règlement de l'Assainissement Collectif, la tarification appliquée aux usagers de la Régie Municipale des Eaux de Mouans-Sartoux est de type binôme (partie fixe et partie proportionnelle). Cette tarification est dite « au réel à terme échu »

La partie fixe, qui est calculée en fonction des charges fixes du service ne comprend pas l'entretien du branchement. L'utilisateur doit en assurer le bon fonctionnement.

La partie proportionnelle est calculée en fonction de la consommation relevée sur le compteur d'eau potable ou sur toute autre source.

1.2.1 : Catégorie de tarifs :

Les tarifs à usage domestique sont linéaires et non saisonniers.

Les tarifs à usage non domestique sont basés sur la tarification domestique à laquelle est appliqué, pour la partie proportionnelle, un coefficient de pollution pour tenir compte de la charge supplémentaire de pollution à traiter par la station d'épuration communale.

1.3. : La facture d'assainissement :

Les annexes N° 14 et 15 représentent les factures pour les deux périodes qui constituent l'année 2018 (eau et assainissement).

1.4. : Évolution de la tarification :

Période hiver 2017/2018 :

Néant

1.5. : Prix de l'assainissement collectif (120 m³) hors taxes et redevances Agence de l'Eau :

- Période d'hiver (8 mois) = 0,88 € HT/m³ (+ 0 %)
- Période d'été (4 mois) = 0,80 € HT/m³ (+ 0 %)

(Prix plancher pour obtenir des subventions de l'Agence de l'Eau : 0,60 €/m³)

II - AUTRES ÉLÉMENTS RELATIFS AU PRIX DU M³ D'EAU USÉE :

2.1. : Redevances et taxes reversées aux organismes :

2.1.1 : Redevance pour modernisation des réseaux de collecte (voir annexe 21) :

Son taux est fixé par l'Agence de l'Eau.
Taux fixé pour 2018 : 0,155 €/m³ (+ 0%)

2.1.2 : TVA

Son taux est fixé par l'état.
Taux fixé pour 2018 : 10 %. (+ 0 %)

2.2. : Volumes facturés (VP 068) :

1 020 942 m³ (-14,7%).

B2 - AUTRES INDICATEURS FINANCIERS

2.1. : Recettes d'exploitation :

Vente Assainissement :	1 010 642 €
Travaux :	136 046 €
Autres :	635 358 €
Total :	1 782 046 €

2.2. : Dette :

Dette à l'origine :	627 267 €
Dette au 31/12/2018 :	419 806 €
Annuités payées en 2018 :	41 612 €
Capital à rembourser :	26 068 €
Intérêts :	18 325 €

2.3. : Travaux :

Travaux réalisés en 2018 :	47 686 €
Travaux à prévoir en 2019 : (dont réserve financière)	647 075 €

2.4. : Épargne brute annuelle 352 624 €

2.5. : Taux d'endettement

Annuité de la dette / recettes de fonctionnement : 2,70 %

2.6. : Durée d'extinction de la dette (P256.2)

Encours de la dette / épargne brute : 1,19 ans

2.7. : Montant de l'encours de la dette 419 806 €

2.8 : Prime d'épuration :

Cette prime, versée par l'Agence de l'Eau, est calculée en fonction des résultats d'exploitation de l'usine.

Année de résultat	2016	2017	Variation	2018
Année de recette	2017	2018		2019
Montant perçu	102 382 €	75 147 €	- 26,6 %	Non connu à ce jour

2.9 : Abandon de créances (F.S.L et autres) : 3 347,00 € (soit 0,0041 €/ m³)

3.0 Taux d'impayés (P250.0) : 1,28 %

SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

A – INDICATEURS TECHNIQUES

I - DONNÉES GÉNÉRALES :

1.1. : Nombre d'abonnés relevant de l'assainissement non collectif :

- 142 foyers sont dotés d'un système d'assainissement autonome, anciennement dénommé fosse septique, qui font l'objet de contrôles (- 0,7%) (VP167).
- 43 abonnés à la Régie Municipale des Eaux et 49 Abonnés au groupe SUEZ, relèvent de l'Assainissement Non Collectif.
- 10 installations n'ont pas été contrôlées (logements inhabités).

Au total :

- 92 abonnés relèvent de l'assainissement non collectif.
- 50 abonnés possédant des fosses septiques relèvent de l'assainissement collectif car leurs constructions sont réputées raccordables.

En 2018 :

- 2 installations ont été supprimées au profit de raccordements au réseau d'assainissement collectif.
- 1 installation créée.
- 0 nouvelles installations existantes recensées.

1.2. : Type de système d'assainissement autorisé :

Le système d'assainissement autonome autorisé sans étude de sol particulière est celui avec épandage en sol reconstitué. Ce système est préconisé sur l'ensemble de la commune hors zone desservie par le réseau d'assainissement collectif (voir détail en annexe n°19)

Le diagnostic des systèmes existants a été réalisé en 2006.

Le premier contrôle périodique a eu lieu en 2011.

Le 2^{ème} contrôle périodique a eu lieu en 2016.

Les contrôles suivants seront effectués tous les 5 ans à raison d'1/5^{ème} chaque année sans qu'aucun rapport ne soit âgé de plus de 5 ans.

Systemes (suivant arrêté du 27 avril 2012) (*)	2017	2018	Évolution
Installations présentant des dangers pour la santé des personnes	0	0	+/- 0%
Installations présentant un risque avéré de pollution de l'environnement	8	8	+/- 0%
Installations incomplète (ou significativement sous-dimensionnés)	89	87	- 2 %
Installations conformes	46	47	+ 2%

(*) L'application de l'arrêté du 27 avril 2012, qui encadre les modalités d'évaluation des installations, a introduit la notion de "non conformité" dans son article 4.

Ainsi, les transactions immobilières permettront progressivement de remettre le parc des installations à niveau, tout en conseillant régulièrement les usagers.

Toute comparaison avec les anciens systèmes de classification devient à nouveau impossible.

1.3. : Indice de mise en œuvre de l'Assainissement Non Collectif (D302.0)

100/100 pour les compétences obligatoires.

0/40 pour les compétences facultatives (entretien et réhabilitation des installations, traitement des matières de vidange)

II - QUALITÉ DU SERVICE :

Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3) : 93 %

Taux de réclamation : 0 ‰

III – CONCLUSIONS RELATIVES AUX INDICATEURS TECHNIQUES :

- La mise en place du SPANC et de son budget a été votée par le Conseil Municipal dans sa séance du 30 mars 2006.

Il convient de poursuivre les efforts sur :

- La mise en conformité des 8 systèmes apportant des nuisances à l'environnement.
- Le raccordement au réseau d'Assainissement Collectif des propriétés dotées d'un système autonome et situées dans la zone d'Assainissement collectif.

B – INDICATEURS FINANCIERS

B1 - PRIX DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

I - TARIFICATION :

1.1. : Types d'abonnés :

Abonnés à usage domestique : 100 %

1.2. : Type de tarification :

- Contrôle conception, à charge du propriétaire : 127,54 € HT (+ 0 %)
- Contrôle exécution, à charge du propriétaire : 255,05 € HT (+ 0 %)
- Contrôle diagnostic de bon fonctionnement : 248,75 € HT (+ 0 %)

- Contrôle périodique, à charge de l'usager :	Hiver 2017/2018	Été 2018
Pour les logements de 3 pièces et moins	11,92 € H.T	5,96 € HT
Pour les logements de 4 et 5 pièces	23,84 € H.T	11,92 € HT
Pour les logements de 5 pièces et plus	47,68 € H.T	23,84 € HT

1.3. : Évolution de la tarification :

Pas d'évolution malgré la hausse du coût de la main d'œuvre. Cette dernière a été compensée par l'organisation choisie, notamment la réalisation des contrôles par des agents de la Régie Municipale des Eaux.

1.4. : Taxes :

La TVA au taux de 10 % est appliquée à l'ensemble des prestations.

B2 – AUTRES INDICATEURS FINANCIERS

2.1. : Recettes d'exploitation :

Vente Assainissement Non Collectif :	2 157 €
Travaux :	1 014 €
Autre :	8 608 €
Total	11 779 €

2.2. : Dette :

Sans objet

2.3. : Travaux :

Travaux réalisés en 2016 : Néant

Travaux à prévoir en 2017 : Néant

2.4. : Épargne brute annuelle

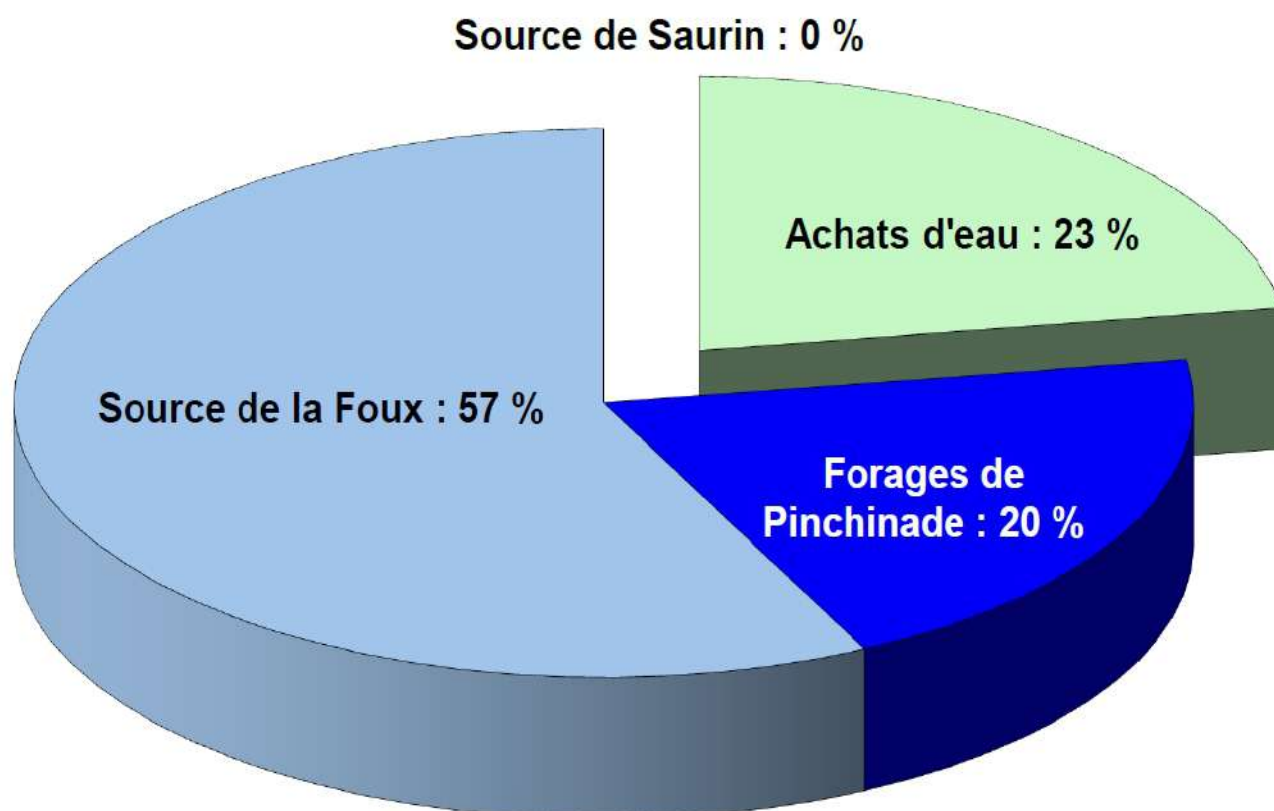
6 211 €

2.5. : Taux d'endettement :

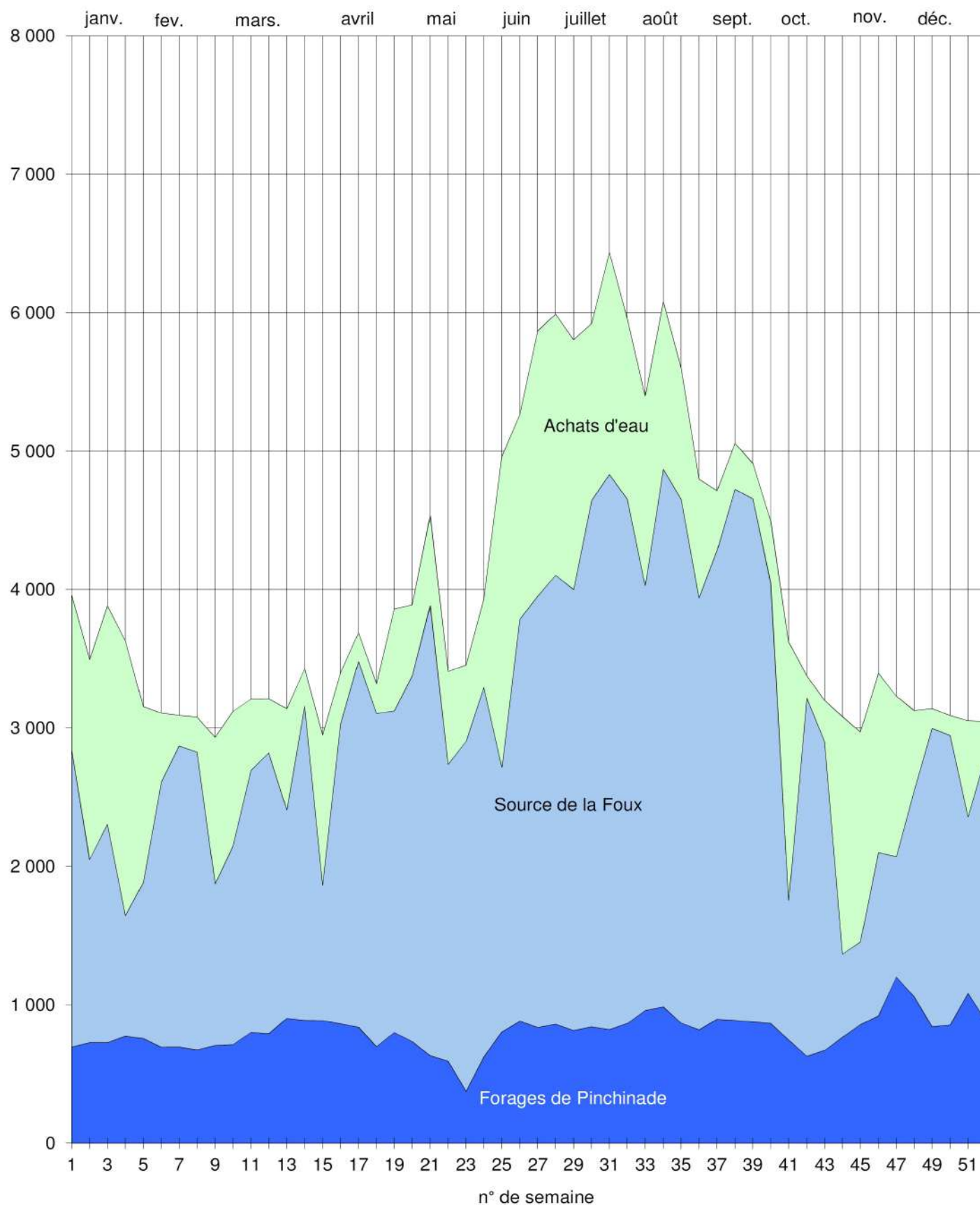
Annuité de la dette / recettes de fonctionnement : Néant

ANNEXES

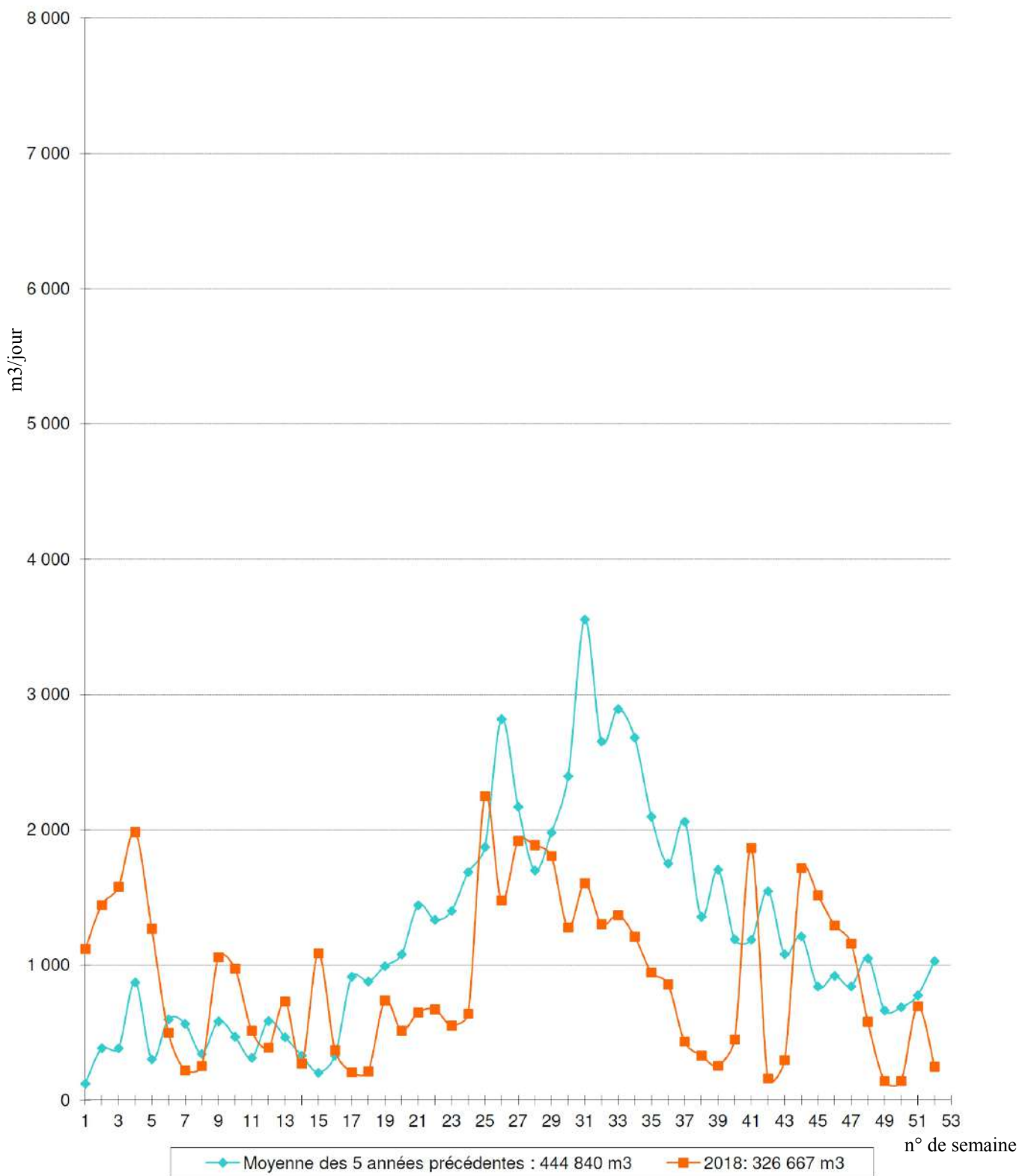
Répartition des ressources en 2018



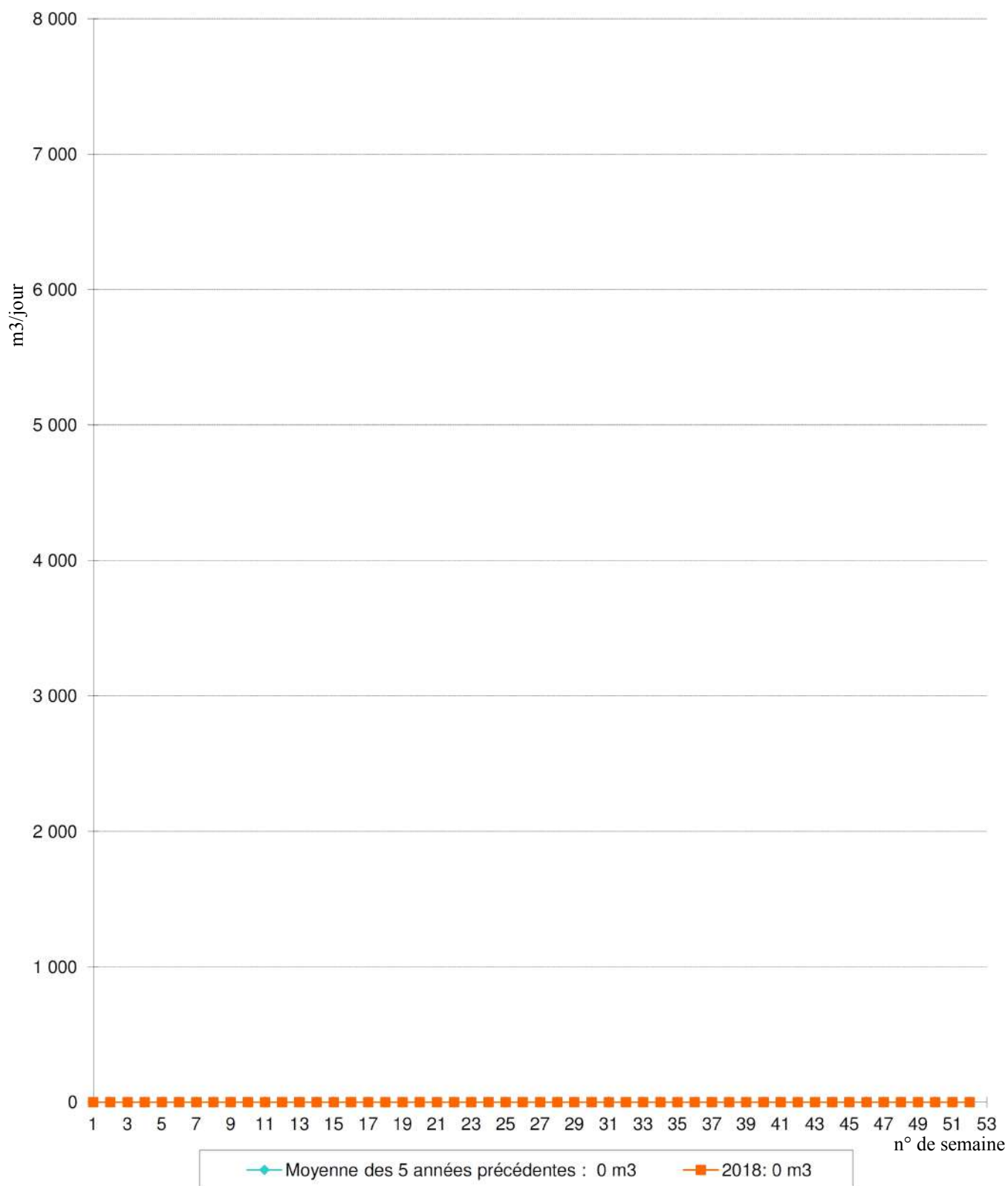
Répartition de la provenance de l'eau pour satisfaire la demande en 2018



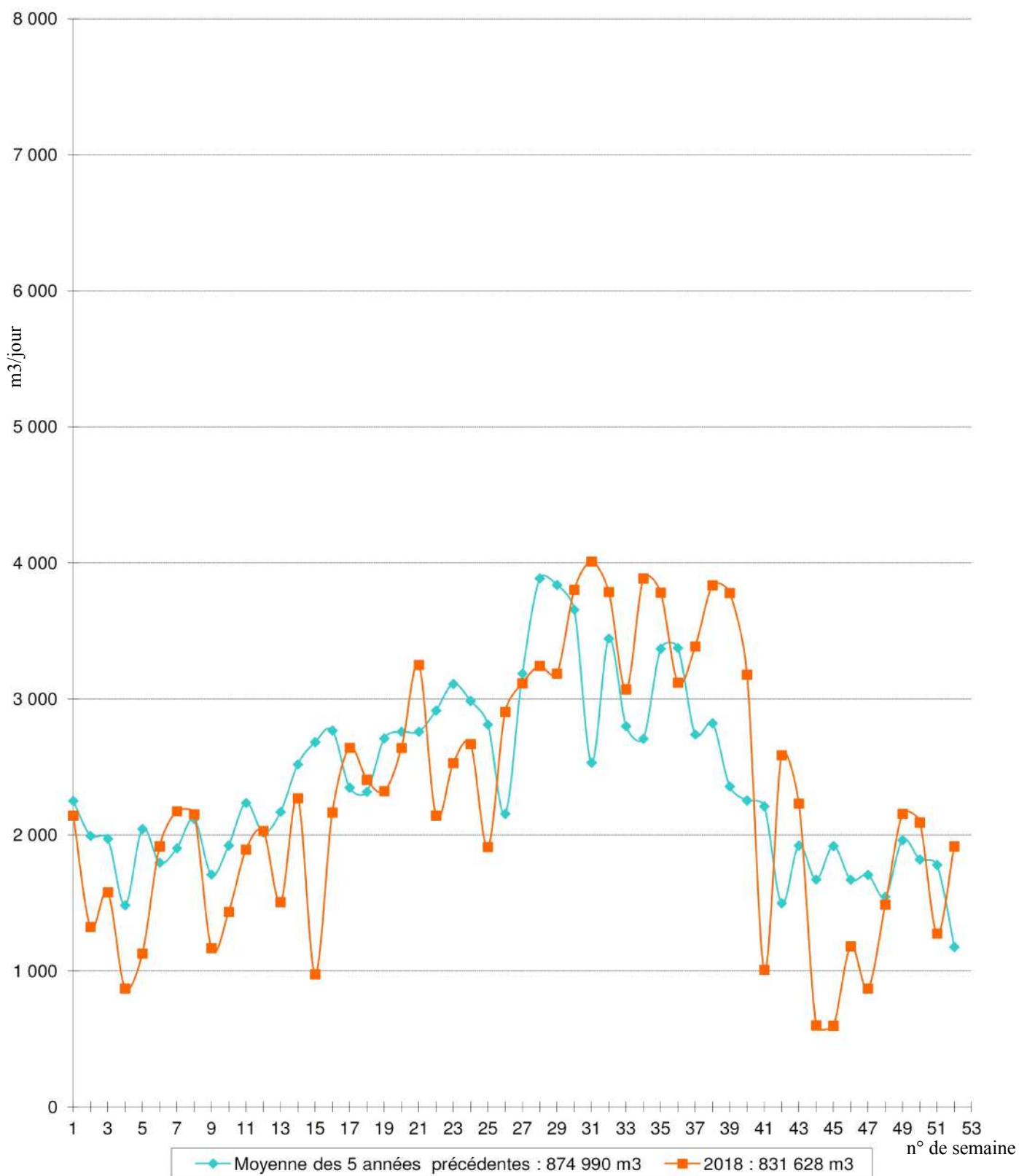
Quantité d'eau achetée en 2018



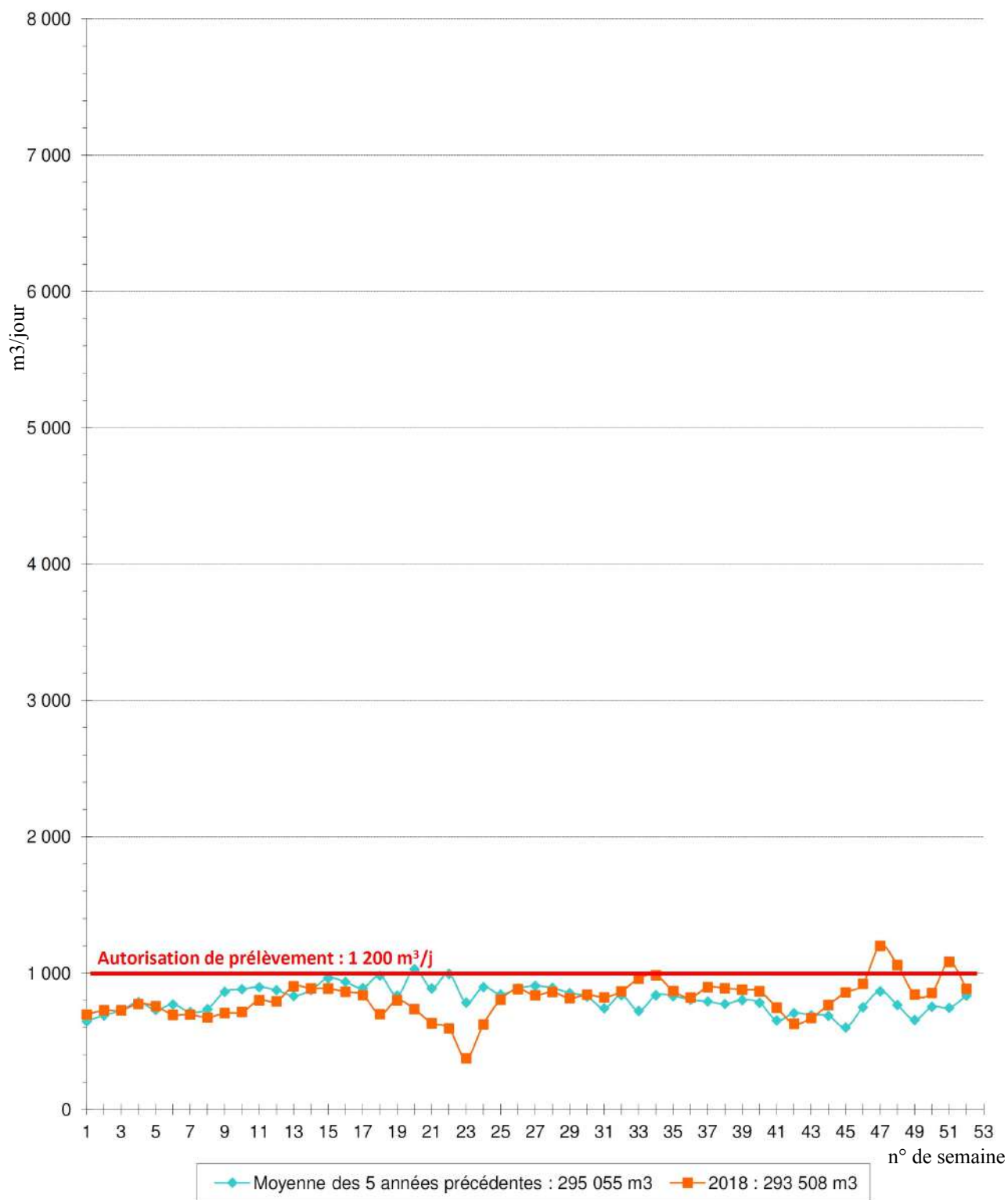
Quantité d'eau prélevée à la source de Saurin en 2018



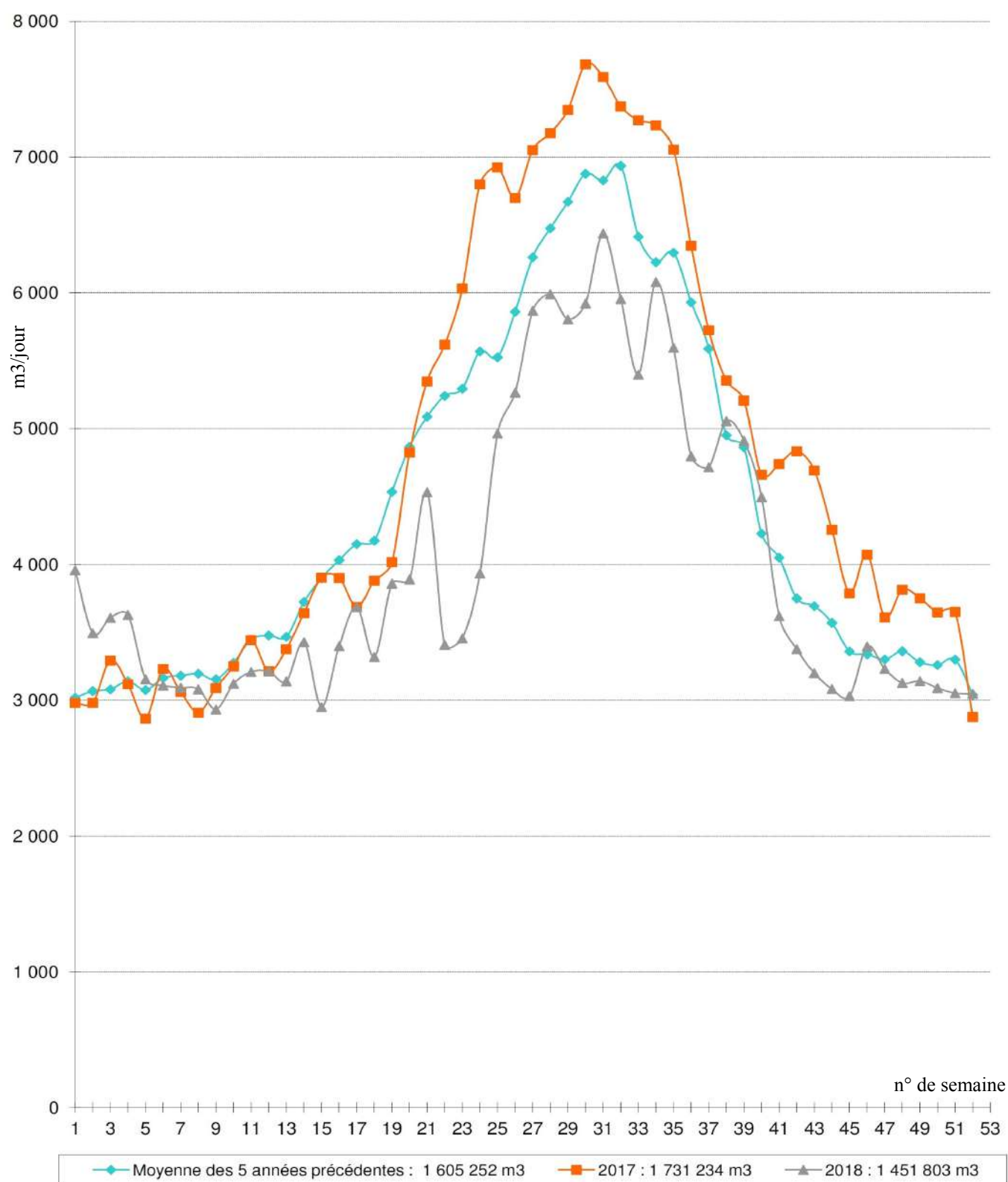
Quantité d'eau prélevée à la source de la Foux en 2018



Quantité d'eau prélevée aux forages de Pinchinade en 2018

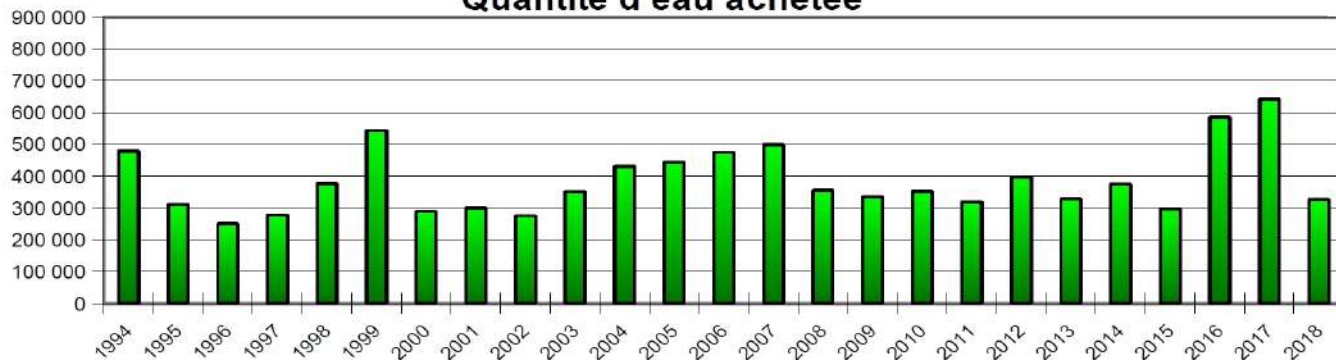


Total eau produite en 2018



Etat des ressources en eau potable

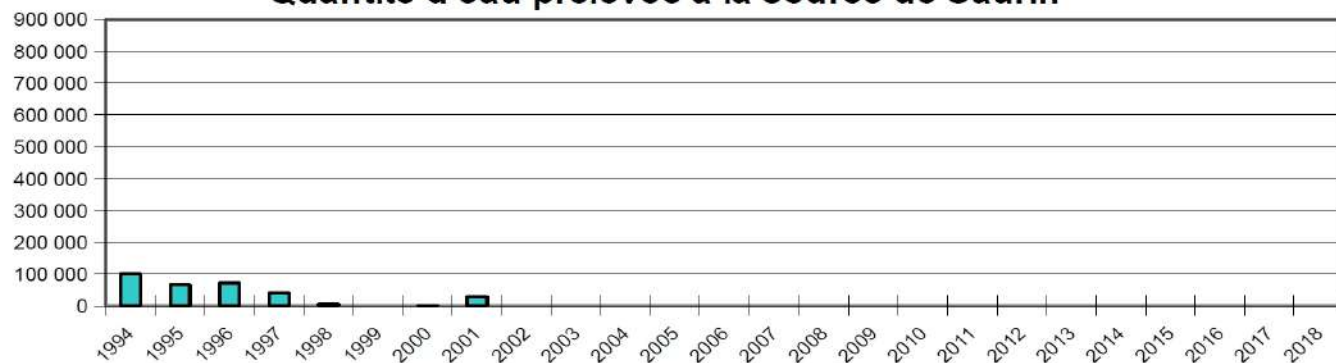
Quantité d'eau achetée



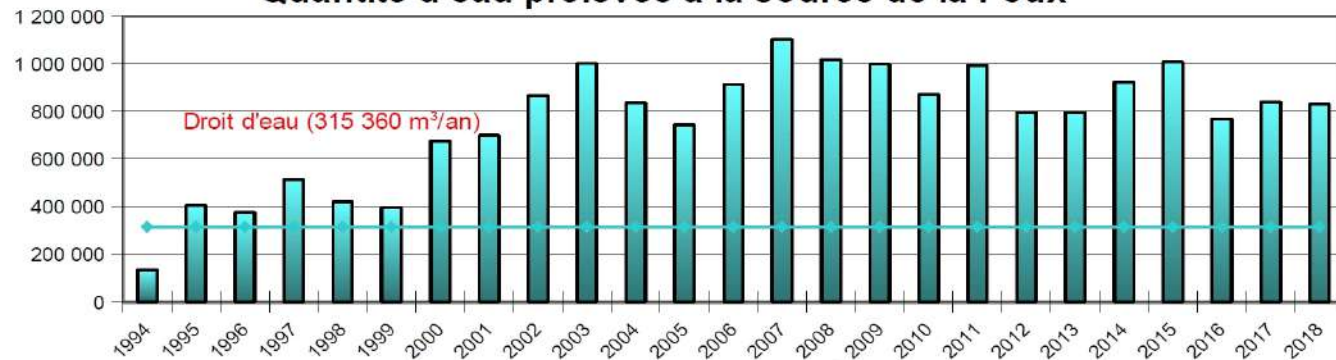
Quantité d'eau prélevée aux forages de Pinchinade



Quantité d'eau prélevée à la source de Saurin



Quantité d'eau prélevée à la source de la Foux





CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **BOIS ET BASTIDES DE LA MOURACHONNE**
 Gestionnaire du réseau : **REGIE MUNIC.DES EAUX MOUANS-SARTOUX**
 Exploitation du réseau : **REGIE MUNIC.DES EAUX MOUANS-SARTOUX**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :



Captage : SOURCE DE LA FOUX DE GRASSE Procédure de protection terminée
 Station de production : STATION CHLORATION FOUX GRASSE



Qualité de l'eau distribuée en 2018

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau calcaire.
Nombre de prélèvements : 7 Nombre de non conformité : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 7 Nombre de non conformité : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 4,7 mg/L Valeur moyenne : 2,9 mg/L	Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 24,8 °F Valeur minimale atteinte : 23,1 °F Valeur maximale atteinte : 25,9 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 4 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de mesures : 418 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformité : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,06 mg/L Valeur moyenne : 0,03 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **CH DES ADRETS ET SAURIN**
 Gestionnaire du réseau : **REGIE MUNIC.DES EAUX MOUANS-SARTOUX**
 Exploitation du réseau : **REGIE MUNIC.DES EAUX MOUANS-SARTOUX**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : PRISE D'EAU DE BRAMAFAN Procédure de protection terminée
 Captage : SOURCE BRAMAFAN Procédure de protection terminée
 Captage : SOURCE DES FONTANIERS Procédure de protection en cours
 Captage : SOURCE DU FOULON Procédure de protection non poursuivie
 Station de production : STATION CHLORATION FOULON FONTANIERS
 Station de production : STATION CHLORATION FOULON FONTANIERS
 Station de production : USINE DE CHATEAUNEUF

Qualité de l'eau distribuée en 2018

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau peu calcaire.
Nombre de prélèvements : 19 Nombre de non conformité : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 19 Nombre de non conformité : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 6,2 mg/L Valeur moyenne : 2,1 mg/L	Nombre de prélèvements : 16 Valeur moyenne : 17,2 °F Valeur minimale atteinte : 15,8 °F Valeur maximale atteinte : 18,5 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 18 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de mesures : 8566 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 18 Nombre de non conformité : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,05 mg/L Valeur moyenne : 0,011 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaputable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **MOUANS SARTOUX**
 Gestionnaire du réseau : **REGIE MUNIC.DES EAUX MOUANS-SARTOUX**
 Exploitation du réseau : **REGIE MUNIC.DES EAUX MOUANS-SARTOUX**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : CANAL DE LA SIAGNE Procédure de protection en cours
 Captage : CHAMP CAPTANT D'AURIBEAU Procédure de protection terminée
 Captage : CHAMP CAPTANT DE PEGOMAS Procédure de protection terminée
 Captage : FORAGES DE PINCHINADE (X2) Procédure de protection terminée
 Captage : FOUX DE MOUANS-SARTOUX Procédure de protection terminée
 Captage : POMPAGE DES VEYANS Procédure de protection terminée
 Captage : PRISE D'EAU DE BRAMAFAN Procédure de protection terminée
 Captage : PRISE D'EAU DU TANNERON Procédure de protection terminée



Qualité de l'eau distribuée en 2018

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau calcaire.
Nombre de prélèvements : 147 Nombre de non conformité : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 147 Nombre de non conformité : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 17,6 mg/L Valeur moyenne : 4,7 mg/L	Nombre de prélèvements : 123 Valeur moyenne : 22,5 °F Valeur minimale atteinte : 15,2 °F Valeur maximale atteinte : 77,8 °F

PESTICIDES (µg/l)	SULFATE (mg/L)	FLUOR (mg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).	Composés naturels des eaux, dont la concentration peut être très variable selon les caractéristiques hydrogéologiques. La teneur maximale de référence est de 250 mg par litre (250mg/l).	Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 49 Valeur maximale atteinte : 0,286 µg/L Nombre de mesures : 16993 Nombre de non-conformités : 1	Nombre de prélèvements : 7 Nombre de non conformité : 3 Pourcentage de conformité : 57,1 % Valeur moyenne : 238 mg/L Valeur maximale atteinte : 391 mg/L	Nombre de prélèvements : 49 Nombre de non conformité : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,31 mg/L Valeur moyenne : 0,053 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.

Eau présentant une teneur en sulfates élevée. Son utilisation est déconseillée pour la boisson et la préparation des aliments des nourrissons (57,1 % de conformité pour le paramètre sulfate).

Edité le

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

PARTIES FIXES HT / PERIODE

EAU POTABLE						
Partie fixe proportionnelle au calibre du compteur						
CALIBRE	DEBIT m ³ /h	ETE			HIVER	
			2017			2017/2018
			€			€
10 mm	1		10,00			20,00
15 mm	1,5		16,50			33,00
20 mm	2,5		60,02			120,04
25 mm	3,5		84,03			168,06
30 mm	6		144,05			288,10
40 mm	10		240,08			480,16
50 mm	15		360,12			720,24
60 mm	25		600,20			1 200,40
80 mm	40		960,31			1 920,62
100 mm	60		1 440,47			2 880,94
125 mm	100		2 400,82			4 801,64
150 mm	150		3 601,23			7 202,46

ASSAINISSEMENT EAU USEE / EAU VANNE						
Partie fixe proportionnelle au type d'assainissement et au nb de pièces habitables pour l'Assainissement Non Collectif						
		ETE			HIVER	
			2017			2017/2018
			€			€
Assainissement collectif			10,00			20,00
A.N.C. 3 pièces habitables & moins			5,96			11,92
A.N.C. 4 & 5 pièces			11,92			23,84
A.N.C. 6 pièces habitables & plus			23,84			47,68

PARTIE PROPORTIONNELLE AUX m³ CONSOMMES (HT / m³)

- Période d'été 4 mois du 1/06/année (n) au 30/09/année (n)			2017
			€/m ³
EAU DOMESTIQUE	Tranche de 1 m ³ à 40 m ³		1,155
	Tranche de 41 m ³ à 120 m ³		1,290
	Tranche de 121 m ³ à 220 m ³		2,147
	Tranche de 221 m ³ à 320 m ³		2,305
	Tranche au delà de 320 m ³		2,605
COMPTEUR CHANTIER	Coefficient appliqué sur chaque tranche		2,300
EAU AGRICOLE			0,290
ASSAINISSEMENT COLLECTIF			0,718

- Période d'hiver 8 mois du 1/10/année (n) au 31/05/année (n+1)			2017/2018
			€/m ³
EAU DOMESTIQUE	Tranche de 1 m ³ à 40 m ³		0,785
	Tranche de 41 m ³ à 120 m ³		0,975
	Tranche de 121 m ³ à 220 m ³		1,627
	Tranche de 221 m ³ à 320 m ³		1,711
	Tranche au delà de 320 m ³		1,825
COMPTEUR CHANTIER	Coefficient appliqué sur chaque tranche		2,300
EAU AGRICOLE			0,290
ASSAINISSEMENT COLLECTIF			0,718

REDEVANCES ET TAXES POUR COMPTE DE TIERS

			2017
			€/m ³
Prélèvement d'eau en milieu naturel	(reversée à l'Agence de l'Eau)		0,070
Lutte contre la pollution	(reversée à l'Agence de l'Eau)		0,290
Modernisation des réseaux de collecte	(reversée à l'Agence de l'Eau)		0,155
TVA rubriques eau potable			5,50%
TVA rubriques assainissement			10,00%

PARTIES FIXES HT / PERIODE

EAU POTABLE						
Partie fixe proportionnelle au calibre du compteur						
CALIBRE	DEBIT m ³ /h	ETE			HIVER	
			2018			2018/2019
			€			€
10 mm	1		10,00			20,00
15 mm	1,5		16,50			33,00
20 mm	2,5		60,02			120,04
25 mm	3,5		84,03			168,06
30 mm	6		144,05			288,10
40 mm	10		240,08			480,16
50 mm	15		360,12			720,24
60 mm	25		600,20			1 200,40
80 mm	40		960,31			1 920,62
100 mm	60		1 440,47			2 880,94
125 mm	100		2 400,82			4 801,64
150 mm	150		3 601,23			7 202,46

ASSAINISSEMENT EAU USEE / EAU VANNE						
Partie fixe proportionnelle au type d'assainissement et au nb de pièces habitables pour l'Assainissement Non Collectif						
	ETE			HIVER		
		2018			2018/2019	
		€			€	
Assainissement collectif		10,00			20,00	
A.N.C. 3 pièces habitables & moins		5,96			11,92	
A.N.C. 4 & 5 pièces		11,92			23,84	
A.N.C. 6 pièces habitables & plus		23,84			47,68	

PARTIE PROPORTIONNELLE AUX m³ CONSOMMES (HT / m³)

- Période d'été 4 mois du 1/06/année (n) au 30/09/année (n)				2018
				€/m ³
EAU DOMESTIQUE	Tranche de	1 m ³ à 40 m ³		1,155
	Tranche de	41 m ³ à 120 m ³		1,290
	Tranche de	121 m ³ à 220 m ³		2,147
	Tranche de	221 m ³ à 320 m ³		2,305
	Tranche au delà de	320 m ³		2,605
COMPTEUR CHANTIER	Coefficient appliqué sur chaque tranche			2,300
EAU AGRICOLE				0,290
ASSAINISSEMENT COLLECTIF				0,718

- Période d'hiver 8 mois du 1/10/année (n) au 31/05/année (n+1)				2018/2019
				€/m ³
EAU DOMESTIQUE	Tranche de	1 m ³ à 40 m ³		0,785
	Tranche de	41 m ³ à 120 m ³		0,975
	Tranche de	121 m ³ à 220 m ³		1,627
	Tranche de	221 m ³ à 320 m ³		1,711
	Tranche au delà de	320 m ³		1,825
COMPTEUR CHANTIER	Coefficient appliqué sur chaque tranche			2,300
EAU AGRICOLE				0,290
ASSAINISSEMENT COLLECTIF				0,718

REDEVANCES ET TAXES POUR COMPTE DE TIERS

			2018
			€/m ³
Prélèvement d'eau en milieu naturel	(reversée à l'Agence de l'Eau)		0,070
Lutte contre la pollution	(reversée à l'Agence de l'Eau)		0,290
Modernisation des réseaux de collecte	(reversée à l'Agence de l'Eau)		0,155
TVA rubriques eau potable			5,50%
TVA rubriques assainissement			10,00%

**FACTURE EAU - ASSAINISSEMENT**

CONSOMMATION DU 01/10/2017 au 01/06/2018

REFERENCE A RAPPELER DANS TOUTE CORRESPONDANCE :

N° FACTURE 2018

DU 20/06/2018

**PROCHAIN RELEVÉ A COMPTER DU**

Adresse du compteur :

06370 MOUANS-SARTOUX

Adresse de facturation :

06371 MOUANS-SARTOUX CEDEX

N° COMPTEUR	DATE DU RELEVÉ	ANCIEN INDEX	NOUVEL INDEX	CONSOMMATION (En m3)
	01/06/2018	1175	1295	120
TOTAL DES CONSOMMATIONS				120

SOLDE PRECEDENT 0,00 €

SOMME DUE 333,05 €

A régler avant le

12/07/2018

1

LIBELLE	QUANTITE	PRIX UNITAIRE	MONTANT H.T.	Taux T.V.A.
EAU POTABLE			142,40	
PARTIE FIXE EAU: compteur de 15 mm	1	33,00000	33,00	5,5 %
CONSOMMATION: Tranche de 1 m3 à 40 m3	40	0,78500	31,40	5,5 %
CONSOMMATION: Tranche de 41 m3 à 120 m3	80	0,97500	78,00	5,5 %
TAXES ET REDEVANCES			43,20	
LUTTE CONTRE LA POLLUTION	120	0,29000	34,80	5,5 %
PRELEVEMENT D'EAU DANS LE MILIEU NATUREL	120	0,07000	8,40	5,5 %
ASSAINISSEMENT			106,16	
PARTIE FIXE: ASSAINISSEMENT COLLECTIF	1	20,00000	20,00	10,0 %
CONSOMMATION: ASSAINISSEMENT COLLECTIF Coeff. 1,00	120	0,71800	86,16	10,0 %
TAXE ET REDEVANCE			18,60	
MODERNISATION DES RESEAUX DE COLLECTE	120	0,15500	18,60	10,0 %

Lieu de paiement : ☎ 04.92.28.45.51 - Fax 04.22.10.52.71

Régie des Recettes Eaux - Hôtel de Ville
7 Place du Général de Gaulle
06371 MOUANS-SARTOUX CEDEX

Bureau ouvert de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 et le samedi matin de 9h00 à 12h00.

Mode de paiement :

- Chèque Bancaire libellé à l'ordre du Régisseur des recettes Eaux
 - Espèces
 - Carte Bancaire
 - Prélèvement à l'échéance
 - Virement à la TG de NICE :
- IBAN : FR76 1007 1060 0000 0020 1003 765
BIC : TRPUFRP1XXX

Accueil Abonnés : ☎ 04.92.92.47.12 - Fax : 04.92.92.01.81

rme@mouans-sartoux.net
Mairie Annexe
6 Rue Pasteur
06370 MOUANS-SARTOUX
Bureau ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h00

N° d'urgence (24h/24) : ☎ 04.92.92.47.12

**TOTAL FACTURE
EN EUROS**

MONTANT H.T.	MONTANT T.V.A.	MONTANT T.T.C.
310,36	22,69	333,05

Messages :

✂ **PAPILLON A JOINDRE A VOTRE REGLEMENT**COLLECTIVITE : REGIE MUNICIPALE DES EAUX
FACTURE EAU - ASSAINISSEMENT

NOM DE L'ABONNE :

REFERENCE :

N° FACTURE

DU 20/06/2018

NET A PAYER : 333,05 €

**FACTURE EAU - ASSAINISSEMENT**

CONSOMMATION DU 01/06/2018 au 01/10/2018

REFERENCE A RAPPELER DANS TOUTE CORRESPONDANCE :

N° **FACTURE** 2018**DU** 22/10/2018**PROCHAIN RELEVÉ A COMPTER DU**

Adresse du compteur :

06370 MOUANS-SARTOUX

Adresse de facturation :

N° COMPTEUR	DATE DU RELEVÉ	ANCIEN INDEX	NOUVEL INDEX	CONSOMMATION (En m ³)
	01/10/2018	17	137	120
TOTAL DES CONSOMMATIONS				120

SOLDE PRECEDENT 0,00 €

SOMME DUE 346,84 €

Montant prélevé le

12/11/2018

LIBELLE	QUANTITE	PRIX UNITAIRE	MONTANT H.T.	Taux T.V.A.
EAU POTABLE			165,90	
PARTIE FIXE EAU: compteur de 15 mm	1	16,50000	16,50	5,5 %
CONSOMMATION: Tranche de 1 m ³ à 40 m ³	40	1,15500	46,20	5,5 %
CONSOMMATION: Tranche de 41 m ³ à 120 m ³	80	1,29000	103,20	5,5 %
TAXES ET REDEVANCES			43,20	
LUTTE CONTRE LA POLLUTION	120	0,29000	34,80	5,5 %
PRELEVEMENT D'EAU DANS LE MILIEU NATUREL	120	0,07000	8,40	5,5 %
ASSAINISSEMENT			96,16	
PARTIE FIXE: ASSAINISSEMENT COLLECTIF	1	10,00000	10,00	10,0 %
CONSOMMATION: ASSAINISSEMENT COLLECTIF Coeff. 1,00	120	0,71800	86,16	10,0 %
TAXE ET REDEVANCE			18,60	
MODERNISATION DES RESEAUX DE COLLECTE	120	0,15500	18,60	10,0 %

Lieu de paiement : ☎ 04.92.28.45.51 - Fax 04.22.10.52.71
Régie des Recettes Eaux - Hôtel de Ville

TOTAL FACTURE EN EUROS	MONTANT H.T.	MONTANT T.V.A.	MONTANT T.T.C.
	323,86	22,98	346,84

Bureau ouvert de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 et le samedi matin de 9h00 à 12h00.

Mode de paiement :

- Chèque Bancaire libellé à l'ordre du Régisseur des recettes Eaux
 - Espèces
 - Carte Bancaire
 - Prélèvement à l'échéance
 - Virement à la TG de NICE :
- IBAN : FR76 1007 1060 0000 0020 1003 765
BIC : TRPUFRP1XXX

Accueil Abonnés : ☎ 04.92.92.47.12 - Fax : 04.92.92.01.81

rme@mouans-sartoux.net
Mairie Annexe
6 Rue Pasteur
06370 MOUANS-SARTOUX
Bureau ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h00

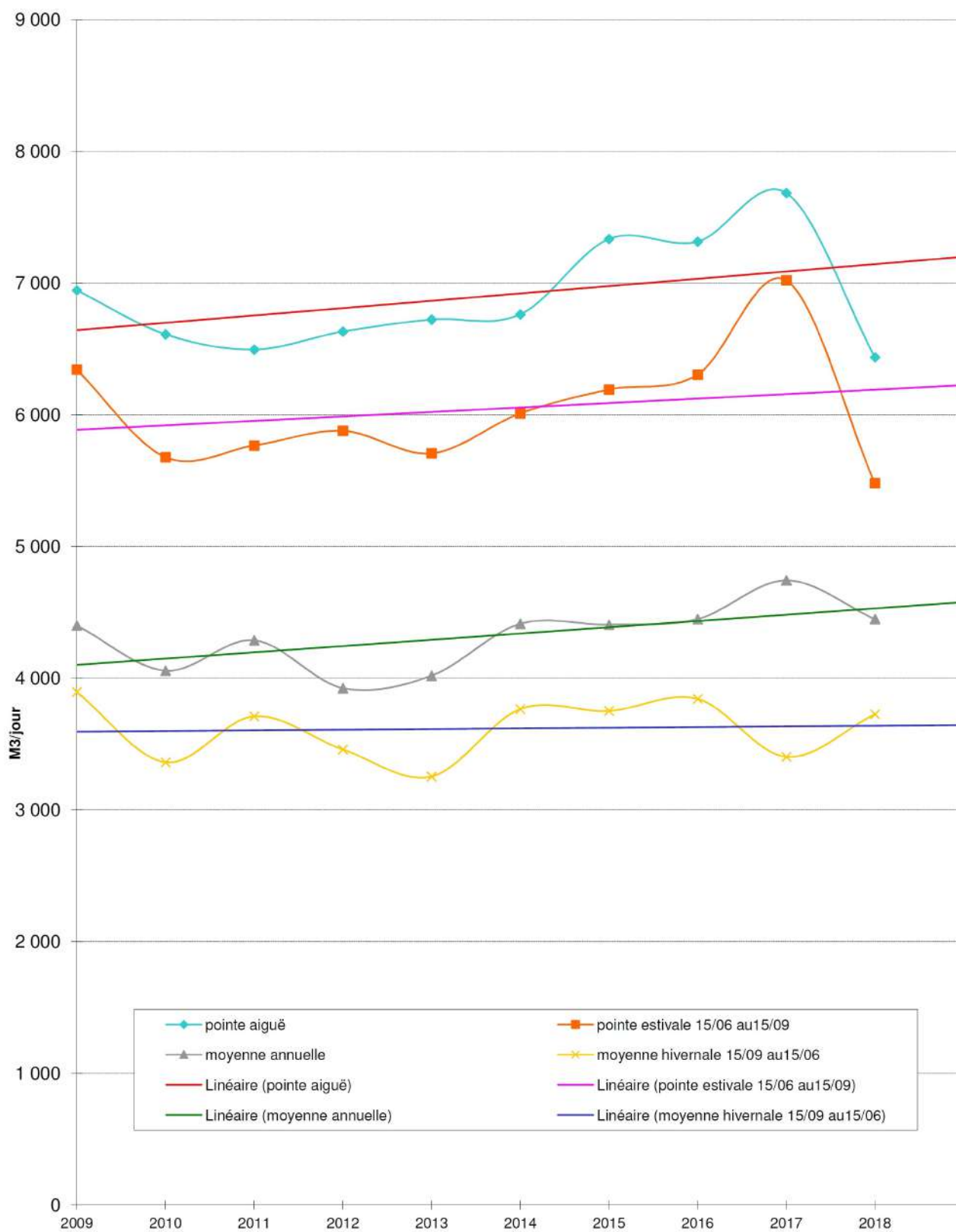
N° d'urgence (24h/24) : ☎ 04.92.92.47.12

Messages :

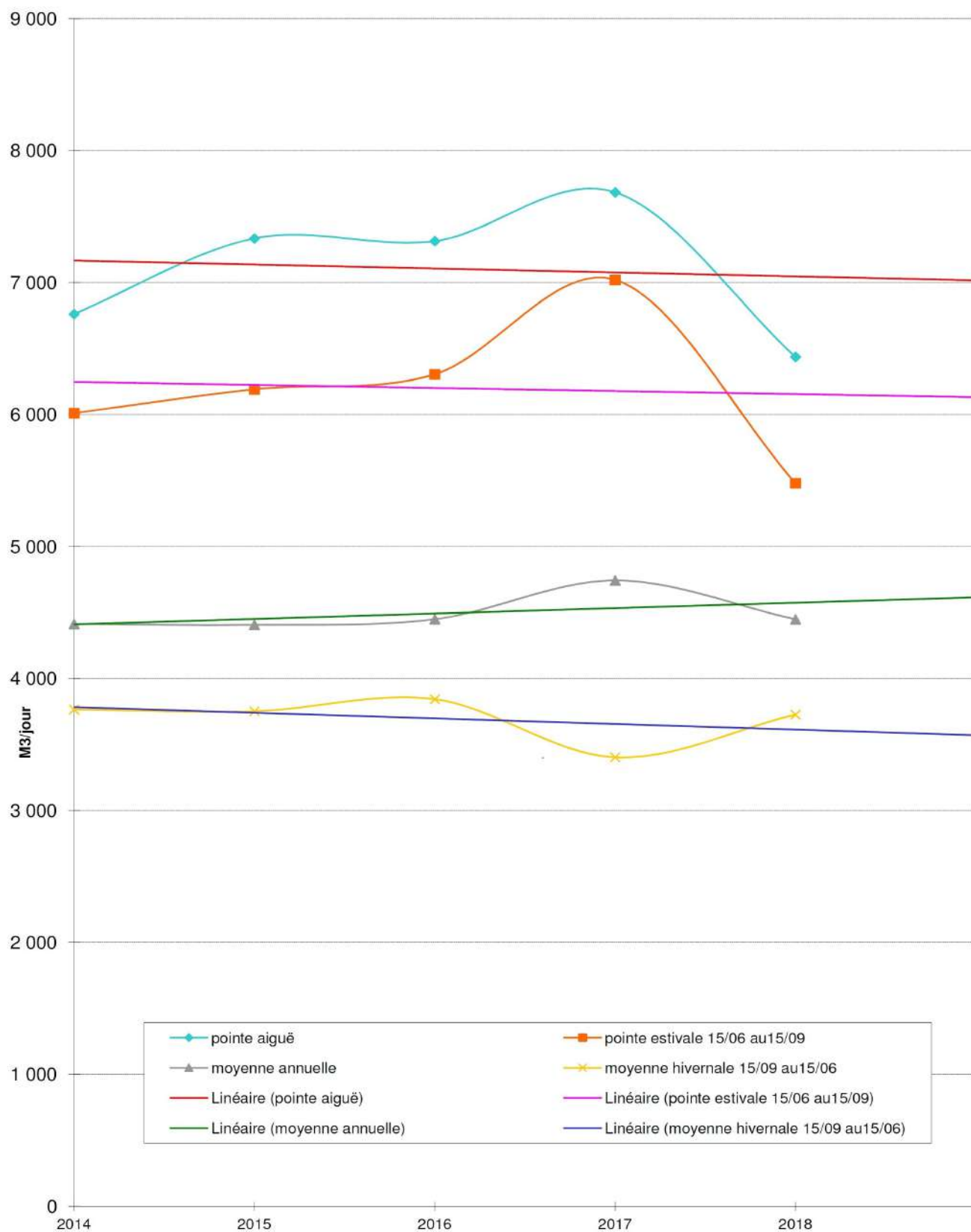
< pensez à protéger votre compteur contre le gel >

Prélèvement sur le compte bancaire (ou postal)

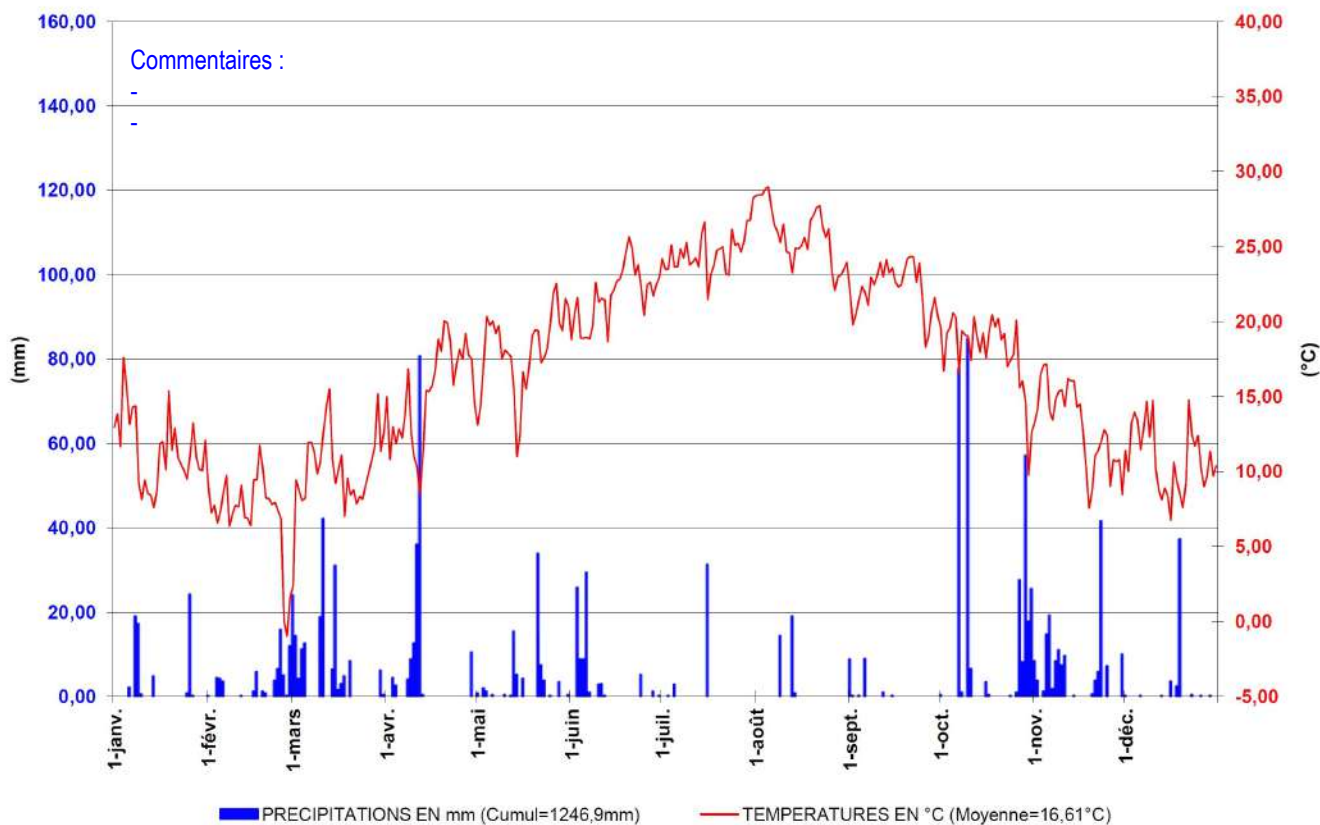
Evolution de la production d'eau par périodes de 2009 à 2018



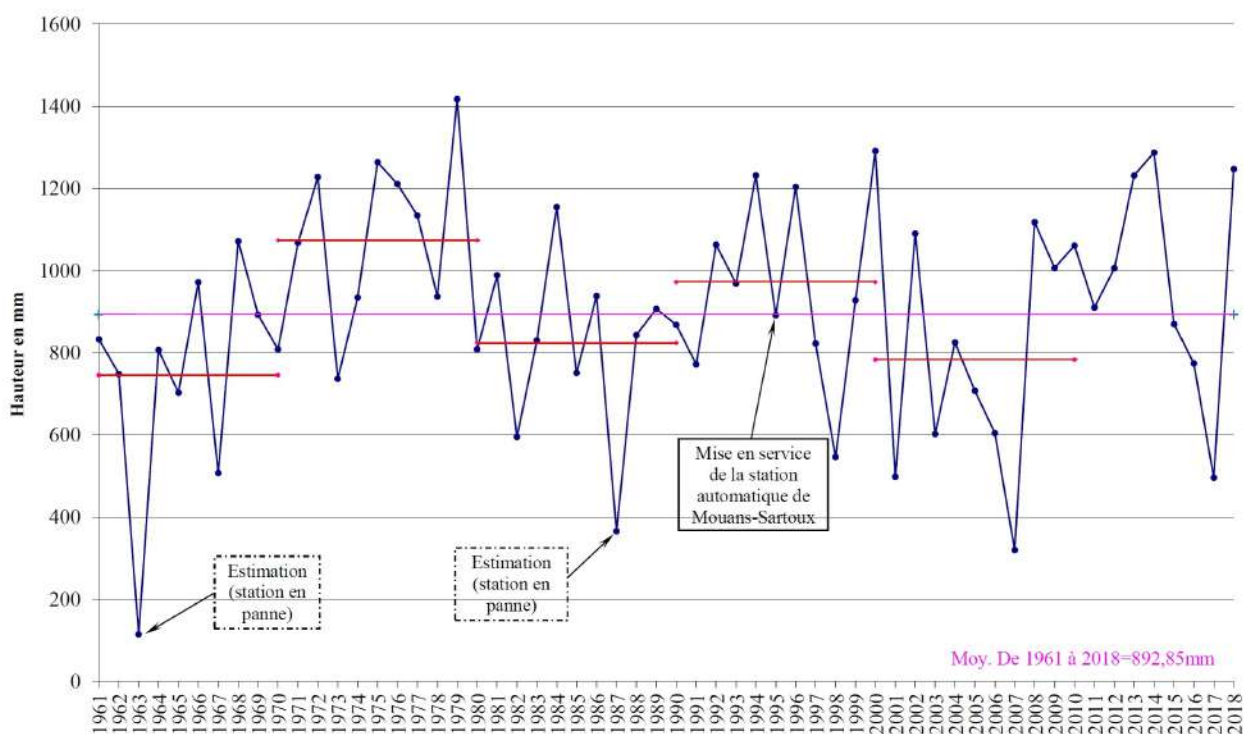
Evolution de la production d'eau par périodes de 2014 à 2018

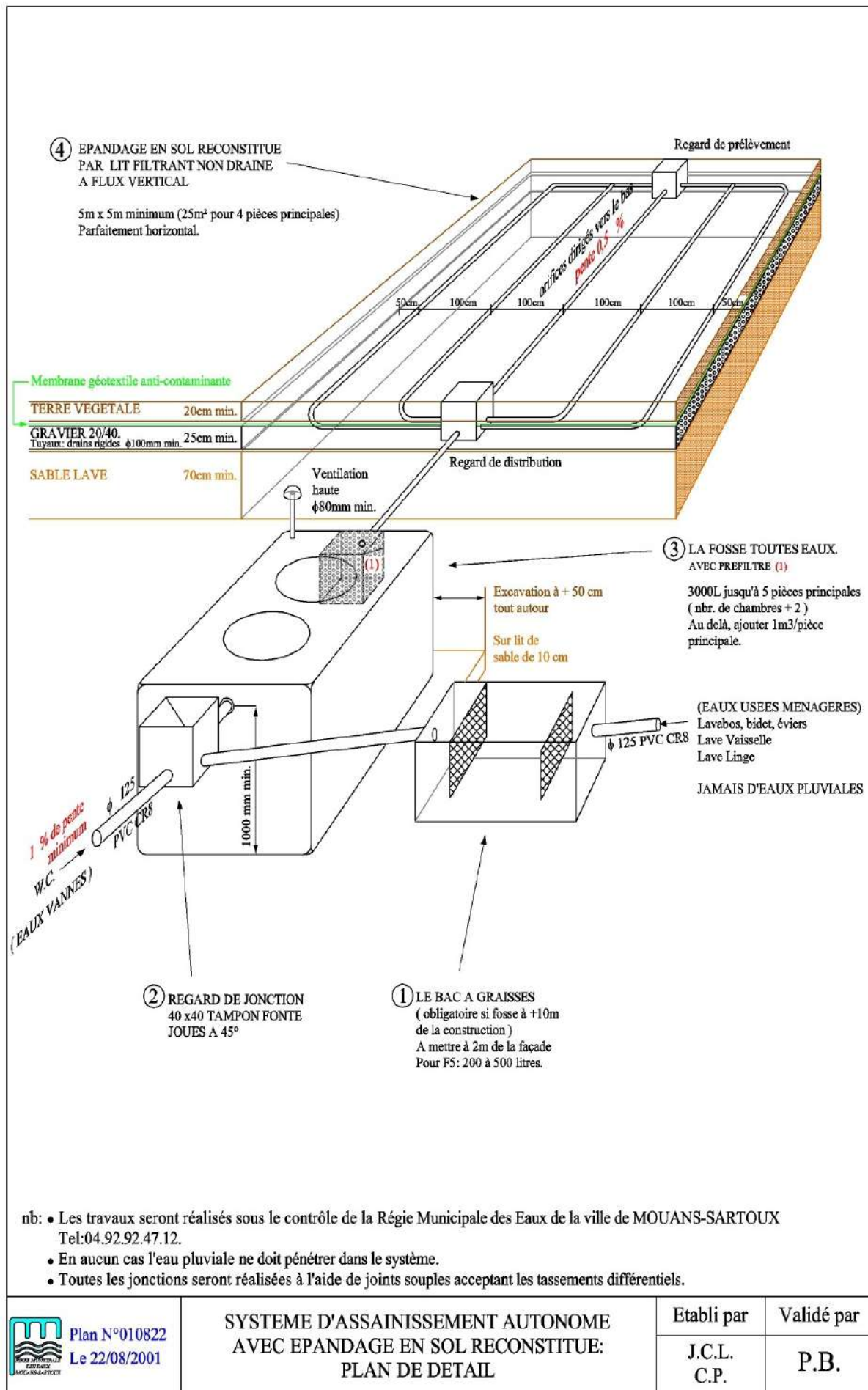


Températures et précipitations Année 2018



CUMUL DES PRECIPITATIONS STATIONS AUTOMATIQUES DE GRASSE PUIS DE MOUANS-SARTOUX ANNEES 1961 à 2018



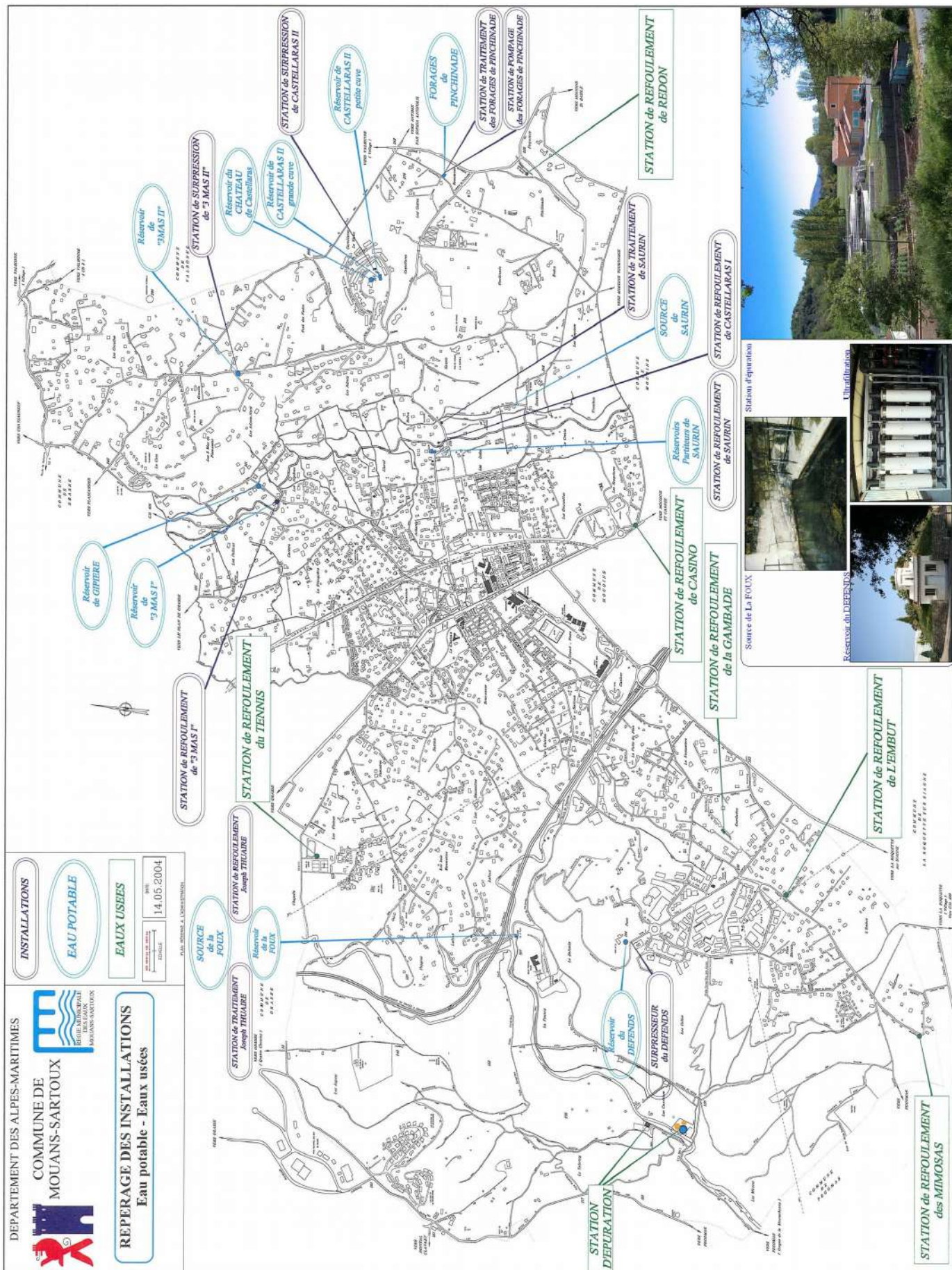


nb: • Les travaux seront réalisés sous le contrôle de la Régie Municipale des Eaux de la ville de MOUANS-SARTOUX
Tel:04.92.92.47.12.
• En aucun cas l'eau pluviale ne doit pénétrer dans le système.
• Toutes les jonctions seront réalisées à l'aide de joints souples acceptant les tassements différentiels.



SYSTEME D'ASSAINISSEMENT AUTONOME
AVEC EPANDAGE EN SOL RECONSTITUE:
PLAN DE DETAIL

Etabli par	Validé par
J.C.L. C.P.	P.B.



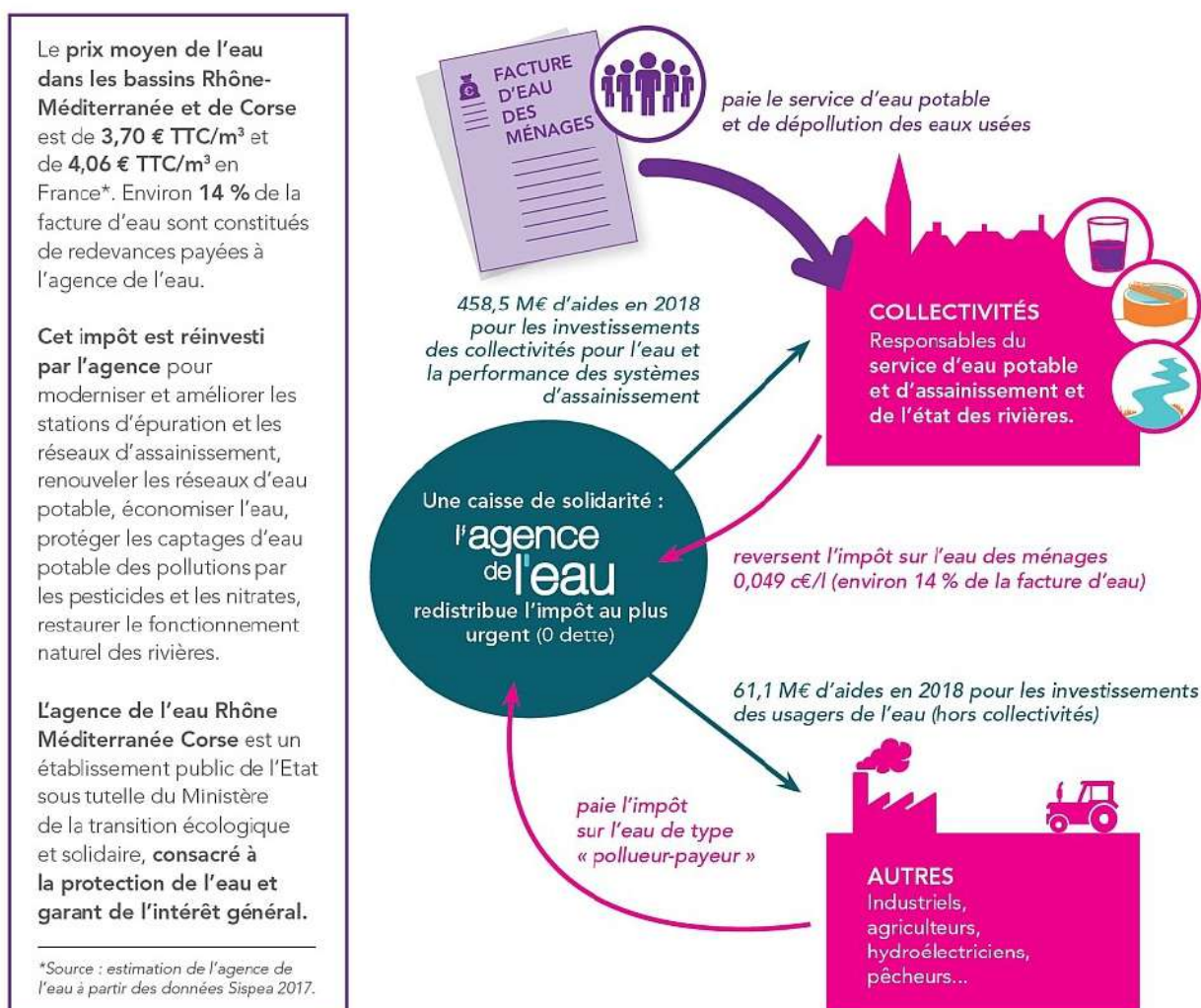
L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse vous rend compte de la fiscalité de l'eau



SAUVONS ! L'EAU !

LA FISCALITÉ SUR L'EAU A PERMIS UNE NETTE AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE NOS RIVIÈRES

Grâce à cette fiscalité sur l'eau, le parc français des stations d'épuration est désormais globalement performant : la pollution organique dans les rivières a été divisée par 10 en 20 ans.



ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU DANS LES BASSINS RHÔNE-MÉDITERRANÉE ET DE CORSE EN 2018

► Pour économiser l'eau sur les territoires en déficit en eau (57,4 millions €)

390 opérations (réduction des fuites dans les réseaux d'eau potable, modernisation des techniques d'irrigation...) ont permis d'économiser 40,7 millions m³ en 2018 soit la consommation annuelle d'une ville de 783000 habitants.

► Pour dépolluer les eaux (158,5 millions € pour les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement)

61 stations d'épuration aidées en 2018. L'objectif d'amélioration des stations d'épuration des grandes villes est atteint. L'agence continue maintenant avec les territoires ruraux fragiles et la lutte contre les pollutions de temps de pluie.

► Pour réduire les pollutions toxiques (20,1 millions €)

Sur 2013-2018, 52 territoires engagés dans des démarches collectives de réduction des rejets de substances dangereuses concernant des activités industrielles et commerciales.
4 opérations majeures de lutte contre les substances dangereuses lancées sur de grands sites industriels.

► Pour lutter contre les pollutions par les pesticides et les nitrates et protéger les captages d'eau potable (60,4 millions €)

15 nouveaux captages prioritaires du SDAGE Rhône-Méditerranée ont un programme d'actions qui prévoit des changements de pratiques agricoles pour réduire l'utilisation des pesticides et des nitrates. Éviter la pollution des captages par les pesticides permet d'économiser les surcoûts pour rendre potable une eau polluée. Chaque année ces traitements coûtent encore entre 400 et 700 millions d'€ aux consommateurs d'eau.

42 M€ consacrés à la profession agricole pour les actions de suppression ou de réduction des pesticides et nitrates (investissement matériel, conversion agriculture biologique et mesures agri-environnementales, études et animation).

► Pour redonner aux rivières un fonctionnement naturel, restaurer les zones humides et préserver la biodiversité (80 millions €)

115 km de rivières restaurées et 269 seuils et barrages rendus franchissables par les poissons. Les aménagements artificiels des rivières (rectification des cours d'eau, bétonnage des berges ...) empêchent les cours d'eau de bien fonctionner, certains ouvrages empêchent les poissons de circuler et les sédiments de transiter. Ils peuvent même aggraver les crues. L'objectif est de redonner aux rivières un fonctionnement plus naturel.

1565 ha de zones humides ont fait l'objet d'une aide. L'objectif du 10^e programme de l'agence de restaurer 10 000 ha de zones humides est dépassé depuis fin 2016 avec 15 262 ha de zones humides restaurés ou préservés. Telle une éponge, les zones humides participent à la régulation des eaux en absorbant l'eau en excès et en la relargant quand il fait sec.

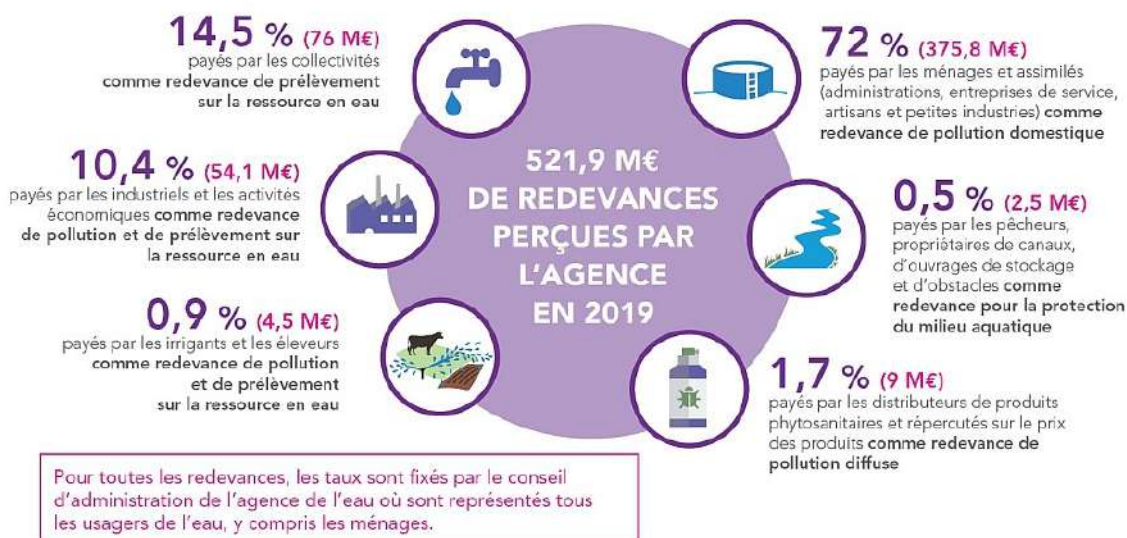
► Pour la solidarité internationale (4,4 millions €)

79 opérations engagées pour donner accès à l'eau ou à l'assainissement à des populations démunies dans les pays en voie de développement.

L'AGENCE DE L'EAU VOUS REND COMPTE DE LA FISCALITÉ DE L'EAU

2019

Pour les ménages, les redevances représentent environ 14 % de la facture d'eau. Un ménage de 3-4 personnes, consommant 120 m³/an, dépense en moyenne 36 € par mois pour son alimentation en eau potable, dont 4,90 € pour les redevances.



UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES

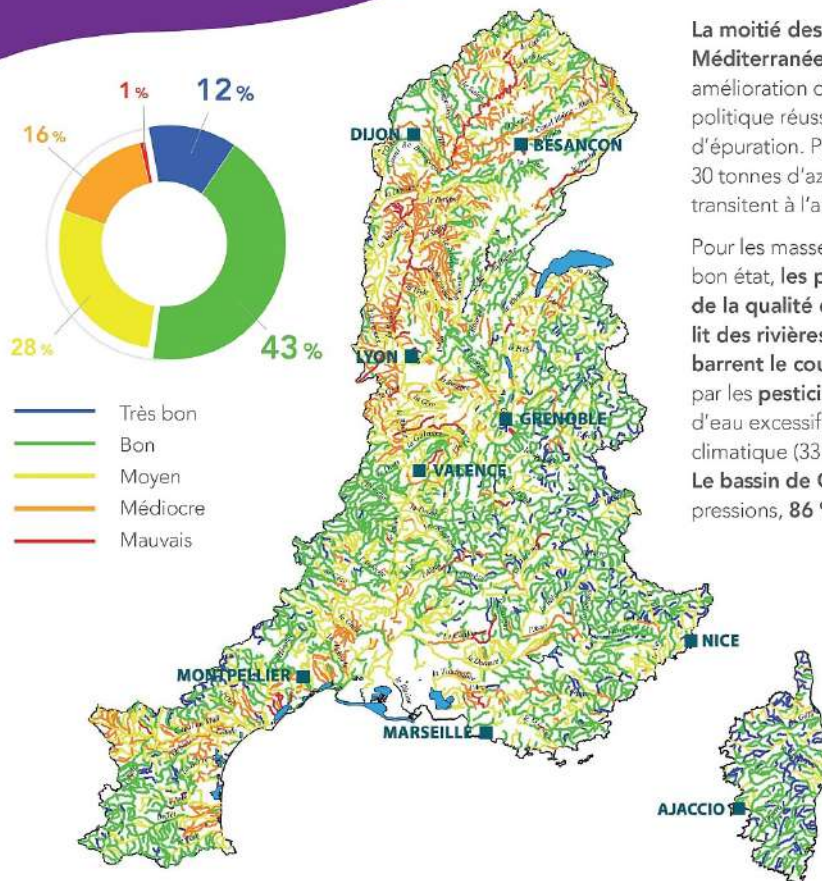


- **Solidarité envers les communes rurales** : l'agence de l'eau soutient les actions des communes rurales situées dans les zones de revitalisation rurale (ZRR) pour rénover leurs infrastructures d'eau et d'assainissement.
- **La différence entre le montant des redevances et celui des aides** correspond au financement du fonctionnement de l'agence de l'eau, des actions de surveillance des milieux aquatiques, de communication ou d'études sous maîtrise d'ouvrage directe de l'agence de l'eau, ainsi qu'au financement de l'agence française pour la biodiversité (AFB) et pour partie de l'ONCFS.

Découvrez le 11^e programme Sauvons l'eau 2019-2024 en détail sur www.eaurmc.fr

QUALITÉ DES EAUX

Etat écologique des cours d'eau
Situation en 2017



Le nombre de cours d'eau en bon état a plus que doublé au cours des 25 dernières années.

La moitié des cours d'eau du bassin Rhône-Méditerranée est en bon état. Cette nette amélioration depuis 25 ans est le résultat d'une politique réussie de mise aux normes des stations d'épuration. Par rapport à 1990, ce sont ainsi 30 tonnes d'azote ammoniacal par jour en moins qui transitent à l'aval de Lyon.

Pour les masses d'eau n'ayant pas encore atteint le bon état, les principales causes de dégradation de la qualité de l'eau sont l'artificialisation du lit des rivières et les barrages et les seuils qui barrent le cours de l'eau (75 % des cas), la pollution par les pesticides (49 %) ou des prélèvements d'eau excessifs dans un contexte de changement climatique (33 %).

Le bassin de Corse est relativement épargné par ces pressions, 86 % de ses rivières sont en bon état.

La qualité des rivières et de la Méditerranée sur smartphone et tablette



Appli qualité rivière



Appli qualité Méditerranée



Découvrez l'état de santé des rivières en France et de la Méditerranée avec les deux applications mobiles de l'agence de l'eau.

Bassin Rhône-Méditerranée

- > 15,9 millions d'habitants
- > 25 % du territoire français
- > 20 % de l'activité agricole et industrielle
- > 50 % de l'activité touristique
- > 11 000 cours d'eau de plus de 2 km

Bassin de Corse

- > 320 000 habitants permanents
- > 2,7 millions de touristes chaque année
- > 3 000 km de cours d'eau
- > 1 000 km de côtes



**SAUVONS
L'EAU!**

AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE
2-4, allée de Lodz 69363 Lyon Cedex 07
Tél. : 04 72 71 26 00
www.eaurmc.fr - www.sauvonsleau.fr